

Université de Montréal

**L'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif
basée sur la présence de facteurs situationnels et la
propension à indiquer qu'il devrait être divulgué à police
selon un échantillon étudiant**

Par Nicky Rosevear

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en criminologie

Janvier 2017

© Rosevear, 2017

Résumé

Les mythes liés au viol sont des croyances et des perceptions erronées entourant le viol et ceux-ci peuvent avoir une influence sur l'attribution de la responsabilité à l'instigateur ou à la victime de l'acte sexuel coercitif. Des études dénotent des différences entre les hommes et les femmes quant à la présence de ces croyances et l'attribution de la responsabilité de l'acte sexuel et la divulgation policière. De plus, des études montrent que la consommation d'alcool, la consommation de drogue, le visionnement de pornographie et la verbalisation du non-consentement sont des facteurs situationnels qui ont un impact sur l'attribution de la responsabilité. L'objectif principal de cette étude est d'identifier s'il existe des différences au sein d'un échantillon d'étudiants masculins et féminins de l'Université de Montréal quant à leur attribution de la responsabilité d'une agression sexuelle et leur recours à la divulgation policière dans un contexte donné. Plus précisément, est-ce qu'ils interprètent différemment un scénario dans lequel il y a un acte sexuel non-consentant en présence de facteurs situationnels : consommation d'alcool, consommation de drogue, visionnement de pornographie et non-consentement verbal et non-verbal. Les résultats montrent qu'en général, les participants masculins attribuent plus souvent que les femmes une part de responsabilité de l'acte sexuel à la victime, tandis que les femmes attribuent plus de responsabilité à l'instigateur du comportement sexuel. La présence de croyances erronées liées au viol chez les participants est la caractéristique personnelle du participant qui aurait le plus d'influence sur l'attribution de la responsabilité de l'acte sexuel et qui prédirait le recours ou non à la divulgation policière.

Mots-clés : Croyances erronées liées au viol, attribution de responsabilité, victime, instigateur, acte sexuel coercitif, divulgation policière, alcool, drogue, pornographie, non-consentement

Abstract

Rape myths are beliefs and misconceptions regarding rape that can have an influence on one's attribution of responsibility towards the instigator or victim of a non-consenting sexual act. Some research has shown difference between men and women concerning their beliefs and attitudes towards rape and as well as their attribution of blame and tendency of reporting a rape case to police. Research has also shown that alcohol consumption, drug use, pornography consumption and non-consent are situational factors that influence attribution of responsibility in a rape case. The objective of this study is to examine differences in a group of male and female students from the University of Montréal in their attribution of responsibility and their propensity to report rape cases to police authorities in a given context. Specifically, this research will identify if the students interpret the rape scenarios differently when it involves alcohol or drug use, pornography consumption and non-consent. The results show that in general, the male participants attributed more often a part of the blame to the victim whereas the female participants attributed more blame towards the instigator of the sexual act. The presence of rape myths among the students is the factor that influences the most their attribution of responsibility of a sexual coercive behavior and their propensity or refusal to denunciate the situation to the police.

Keywords : Rape myths, gender differences in attribution of responsibility, blame, instigator, victim, sexual coercion, police denunciation, alcohol, drugs, pornography, non-consent.

Tables des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	vi
Dédicace.....	ix
Remerciements.....	x
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Recension des écrits.....	4
1.1 La problématique des agressions sexuelles parmi la population étudiante.....	5
1.2 Les croyances erronées soutenant l’agression sexuelle.....	7
1.3 L’attribution de la responsabilité aux victimes.....	9
1.4 L’influence des facteurs situationnels sur l’attribution de la responsabilité.....	10
1.4.1 La consommation d’alcool et de drogue.....	10
1.4.2 La consommation de pornographie.....	14
1.4.3 Le non-consentement de la victime.....	16
1.5 Problématique.....	17
Chapitre 2 : La méthodologie	19
2.1 Les participants.....	20
2.2 Les mesures.....	21
2.2.1 Le questionnaire sur les habitudes de vie.....	21
2.2.2 Échelle des croyances erronées liées au viol.....	22
2.2.3 Vignettes sur l’attribution de responsabilité de l’acte sexuel	22
2.3 La procédure.....	23
2.4 La stratégie analytique.....	24
Chapitre 3 : Les résultats.....	26
3.1 Habitudes de vie des participants.....	27

3.2	La présence ou l'absence de croyances erronées chez les participants.....	27
3.3	L'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police selon le sexe.....	28
3.3.1	L'attribution de la responsabilité dans un contexte de consommation d'alcool.....	28
3.3.2	L'attribution de la responsabilité dans un contexte de consommation de drogue.....	29
3.3.3	L'attribution de la responsabilité dans un contexte de visionnement de pornographie.....	32
3.3.4	L'attribution de la responsabilité lorsque le non-consentement verbal ou non verbal de la victime est émis.....	32
3.4	La responsabilité de l'instigateur de l'acte sexuel pour chaque facteur situationnel.....	36
3.5	La responsabilité de la victime de l'acte sexuel pour chaque facteur situationnel.....	38
3.6	La propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police basée sur la présence d'un facteur situationnel.....	38
3.7	Résumé des analyses bivariées.....	41
3.8	Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'instigateur de l'acte sexuel en présence d'un facteur situationnel.....	41
3.9	Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la victime de l'acte sexuel en présence d'un facteur situationnel.....	45
3.10	Facteurs personnels du participant associés à la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police	48
3.11	Résumé des résultats des modèles de régressions linéaires multiples.....	52
Chapitre 4 : Interprétation des résultats.....		53
4.1	L'attribution de la responsabilité en fonction des facteurs situationnels et du sexe.....	55
4.1.2	La propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulguée à la police.....	56
4.2	Les différences entre les hommes et les femmes concernant leur habitude de consommation de pornographie, leur attribution de responsabilité et leur propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être dénoncé à la police.....	57
4.3	La présence de croyances erronées liées au viol chez les participants.....	59

4.4 Les limites de la recherche.....	61
Conclusion.....	65
Références.....	67
Annexes.....	i
Annexe 1. Le questionnaire sur les habitudes de vie.....	ii
Annexe 2. Le questionnaire sur les croyances erronées entourant le viol.....	v
Annexe 3. Les vignettes-scénarios.....	vi
Annexe 4. Le formulaire de consentement.....	xxiv
Annexe 5. Le questionnaire sociodémographique.....	xxvii

Liste des tableaux

Tableau 1.	Fréquence de consommation d'alcool, drogue et pornographie parmi les participants:.....	27
Tableau 2.	L'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police selon le sexe du participant dans un contexte de consommation d'alcool	30
Tableau 3.	L'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police selon le sexe du participant dans un contexte de consommation de drogue.....	31
Tableau 4.	L'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police selon le sexe du participant dans un contexte de visionnement de pornographie.....	34
Tableau 5.	Lien entre le sexe du participant, l'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être dénoncé lorsque le non-consentement verbal et non-verbal est émis.....	35
Tableau 6.	L'attribution de la responsabilité de l'instigateur de l'acte sexuel basée sur la présence d'un facteur situationnel et le sexe du participant.....	37
Tableau 7.	L'attribution de la responsabilité de la victime basée sur la présence d'un facteur situationnel et le sexe du participant.....	39
Tableau 8.	La propension à indiquer qu'un l'acte sexuel devrait être divulguée à la police basée sur la présence d'un facteur situationnel et le sexe du participant.....	40
Tableau 9.	Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice de l'acte sexuel dans un contexte de consommation d'alcool.....	42
Tableau 10.	Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue.....	43
Tableau 11.	Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie.....	43

Tableau 12. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie.....	44
Tableau 13. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur de l'acte sexuel et le non-consentement.....	44
Tableau 14. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice de l'acte sexuel et le non-consentement...	45
Tableau 15. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est victime de l'acte sexuel dans un contexte de consommation d'alcool.....	46
Tableau 16. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est victime de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue.....	46
Tableau 17. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est victime de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue.....	47
Tableau 18. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est victime de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie.....	47
Tableau 19. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est victime de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie.....	48
Tableau 20. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque l'homme est l'instigateur de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue.....	49
Tableau 21. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque la femme est l'instigatrice de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue.....	49
Tableau 22. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque l'homme est l'instigateur de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie.....	50

Tableau 23. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque la femme est l'instigatrice de l'acte suite au visionnement de pornographie.....51

Tableau 24. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque la femme est l'instigatrice de l'acte sexuel et le non-consentement est émis.....51

We must always take sides.

Neutrality helps the oppressor,

never the victim.

Silence encourages the tormentor,

never the tormented. "

-Eli Wiesel

Remerciements

Je tiens à remercier mes amis et ma famille de m'avoir supportée tout au long de cette longue aventure. Merci pour votre compréhension lorsque je vous abandonnais des semaines de temps pour travailler sur mon mémoire. Croyez-moi, j'aurais préféré mille fois plus pouvoir passer du temps avec vous. Chacun d'entre vous m'avez à votre façon encouragée à persévérer et foncer. J'aimerais également remercier Renée Brassard, une chef de service en or qui m'a permis de concilier travail et étude.

Merci aux deux femmes les plus importantes de ma vie ; ma mère et ma grand-mère qui m'ont supportée tout au long de mon parcours scolaire. Dès le premier jour de la maternelle, vous aviez de grands rêves et projets pour moi et vous avez toujours cru en mes compétences. Vous aviez toujours les bons mots pour me rassurer et me dire que tout allait bien se passer. Je tiens aussi à vous remercier pour votre support financier, car Dieu sais que je vous ai couté cher. En bout de ligne, tout à valu la peine, car je vois à quel point je vous rends fière. Papou, j'aimerais te dire ces mots: « You are with me even if you are far away. You are in my heart, my thoughts, and in my life for always ». J'espère que tu es fier de moi.

En terminant, j'aimerais également remercier spécialement ma collègue de maîtrise, mais surtout ma bonne amie Valérie. Merci pour ton écoute, ton soutien, tu es une réelle source de motivation. Les montagnes russes d'émotions des dernières années ont été plus faciles à traverser à tes côtés.

Introduction

Le terme «culture du viol» a été popularisé par l'auteur Brownmiller en 1975 lorsqu'elle a fait référence dans son ouvrage à une « culture supportant le viol ». Il s'agit d'une société dans laquelle la violence sexuelle est banalisée, excusée et parfois même encouragée. Dans les milieux universitaires, la présence continue d'agression sexuelle (Fisher, Cullen et Turner, 2000) suggère que ce type de milieux soutient, tout au moins implicitement, cette culture. Les jeunes universitaires représentent un groupe à risque de subir une agression sexuelle (ministère de la Sécurité publique du Québec, 2011) mais un nombre important d'incidents ne sont pas dénoncés à la police. Ce phénomène «silencieux» attire de plus en plus l'attention des instances gouvernementales et plus récemment de la population et des médias (Dion-Viens, 2016). En effet, une manifestation contre la culture du viol a eu lieu dans plusieurs villes québécoises à l'automne 2016 pour sensibiliser la population sur cette problématique peu dénoncée et sur les répercussions auprès des victimes.

Malgré la médiatisation de ces incidents, le nombre réel d'agressions sexuelles demeure inconnu et ces actes sont trop souvent banalisés et les victimes sont peu encouragées à dénoncer (Freyd et Birrell, 2013). En effet, plusieurs victimes ne divulguent pas leur agression par crainte d'être jugées ou blâmées pour leur victimisation sexuelle (Suarez et Gadella, 2010). Malgré l'évolution des connaissances dans le domaine des agressions sexuelles, la société continue d'attribuer une part de responsabilité à la victime. Le phénomène du « victim-blaming » est encore d'actualité, si nous prenons par exemple le cas d'Alice Paquet qui a dénoncé des abus de la part d'un député (Hébert, 2016). Rapidement, les médias et la population ont scruté le comportement de la jeune femme, sa déclaration et ont jugé négativement le fait qu'elle avait suivi l'homme dans sa chambre et avait bu de l'alcool avec ce dernier (Duchaine, 2016).

L'agression sexuelle n'est pas uniquement un « problème de femme »; c'est une problématique sociétale à laquelle il faut s'intéresser. Il est faux de croire que ce sont uniquement les femmes qui sont victimes de ces crimes, les hommes le sont également. Cette étude a pour but de mieux connaître les croyances d'un échantillon d'étudiants face au viol et d'identifier si la présence de facteurs situationnels comme la consommation d'alcool, la consommation de drogue, le visionnement de pornographie et la verbalisation du non-consentement influencent leur attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif. Plus

précisément, ceci permettra de voir dans quels contextes cet échantillon d'étudiants minimise l'acte sexuel coercitif ayant eu lieu et s'abstiennent de divulguer à la police.

Certaines études font état de différence entre les hommes et les femmes quant aux croyances erronées liées au viol et leurs attributions de la responsabilité dans des cas de viol tandis que d'autres n'ont pas les mêmes constats. La présente étude permettra de préciser ces différences ou apporter des nuances dépendamment de l'interprétation qu'auront les participants de sexe masculin ou féminin face aux différents scénarios de viol qui leur seront présentés.

Finalement, des études montrent un lien entre la consommation d'alcool, de drogue, le visionnement de pornographie et la présence de croyances erronées liées au viol et l'attribution de la responsabilité. En examinant le lien entre les caractéristiques des participants (leurs habitudes de consommation, leurs croyances liées au viol) et l'attribution de la responsabilité ainsi que le recours à la divulgation policière, il sera possible de voir sur quels aspects les services de prévention devront agir.

Le mémoire débutera par une recension des écrits qui présentera différentes études qui ont été menées majoritairement aux États-Unis et dans le reste du Canada, notamment auprès des populations étudiantes, sur l'attribution de la responsabilité du viol et la divulgation policière. Certains thèmes et concepts liés à l'attribution de la responsabilité et la divulgation policière tel que l'adhésion à des croyances erronées liées au viol et les facteurs situationnels qui influencent l'interprétation d'un scénario de viol seront étudiés dans le cadre de cette étude. Ensuite, la méthodologie utilisée dans le cadre de cette recherche sera présentée suivi des résultats obtenus. Une interprétation des résultats sera présentée afin de souligner les principaux résultats découlant de cette recherche et les liens pouvant être faits avec d'autres recherches présentées dans la littérature. À la fin de ce mémoire seront présentés les limites de l'étude et les perspectives de recherche future afin de faire avancer les connaissances sur le sujet.

Chapitre 1 : Recension des écrits

1.1. La problématique des agressions sexuelles parmi la population étudiante

Au Canada, le terme «viol» a été remplacé par «agression sexuelle» dans le Code criminel en 1983 afin de mettre une emphase sur la violence associée à cet acte. Selon le Code criminel du Canada (2016), une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas obtenu par une manipulation affective, du chantage ou par la menace. Malgré ce changement législatif, plusieurs études canadiennes et américaines utilisent le terme «viol», ainsi les deux terminologies seront utilisées dans le cadre de cette étude.

Le ministère de la Sécurité publique du Québec a publié en 2011 les statistiques officielles sur les agressions sexuelles commises au Québec en 2009. Selon ce rapport, parmi tous les autres groupes d'âge adulte, les personnes âgées entre 18 à 24 ans sont ceux qui dénoncent le plus souvent à la police avoir été victime d'une infraction sexuelle. Il est à noter que la population universitaire figure parmi cette tranche d'âge. Toujours selon le ministère de la Sécurité publique du Québec (2011) qui se base sur les statistiques rapportées aux autorités policières, les femmes divulguent davantage que les hommes les agressions sexuelles qu'elles ont subies. Selon les données recueillis dans l'étude de Pino et Meier (1999) portant sur la victimisation sexuelle des hommes, les hommes rapportent en moyenne 1.5 fois moins d'incidents à la police que les femmes et seraient encore moins enclins à divulguer ces agressions lorsque leur agresseur est une femme. Ces statistiques officielles et auto-révélées montrent qu'il existe une disparité entre le taux de dénonciation chez la population masculine et féminine, ce qui pourrait influencer le taux de dénonciation rapporté par chacun des sexes lors de l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif. En somme, les étudiants universitaires figurent parmi la tranche d'âge qui est le plus susceptible de dénoncer à la police avoir été victime d'une infraction sexuelle. Par conséquent, des études ont été effectuées auprès de cette population qui serait plus à risque de subir un acte sexuel coercitif. En effet, selon Fisher, Cullen et Turner (2000), 1 étudiante sur 5 a rapportée dans le cadre d'une enquête portant sur la victimisation sexuelle avoir été victime d'agression sexuelle lors de ces études et la majorité du temps, cette agression avait été commise par un autre étudiant.

Malgré le fait que les personnes âgées entre 18 à 24 ans sont celles qui divulguent le plus souvent à la police avoir été victimes d'une infraction sexuelle au Québec (ministère de la sécurité publique, 2011), le nombre réel d'agressions sexuelles est inconnu et le chiffre noir demeure important. Koss, Gidycz et Wisniewski (1987) stipulent qu'il existe une disparité entre le nombre d'agressions sexuelles rapportées par la population étudiante et le nombre dénoncé aux autorités policières. Afin de mieux connaître la prévalence de l'agression sexuelle parmi la population étudiante, des études auto-révélées ont été effectuées, Koss, Gidycz et Wisniewski (1987) ont réalisé une étude auprès de 6,159 étudiants inscrits dans 32 établissements universitaires à travers les États-Unis. Un questionnaire auto-révélés comprenant plus de 300 questions incluant le « *Sexual Experience Survey* » a permis d'évaluer les expériences sexuelles coercitives vécues par les participants (Koss & Oros, 1982; Koss & Oidycz, 1985). Les résultats obtenus montrent que 15,4% des étudiantes rapportent avoir subi un acte sexuel qui correspond à la définition légale du viol et 4,4 % des étudiants de sexe masculin admettent avoir commis ce type d'agression sexuelle (Koss, Gidycz et Wisniewski, 1987). En somme, les résultats de cette étude confirment qu'il existe une disparité entre les agressions sexuelles qui sont dévoilées à la police et les taux réels de victimisation sexuelle dans la population étudiante.

D'autres auteurs se sont intéressés au nombre d'agressions sexuelles vécues par la population étudiante qui n'ont pas été divulguées à la police. Fisher, Cullen et Turner (2000) ont réalisé des entrevues téléphoniques auprès de 4,446 femmes étudiantes au niveau collégial ou universitaire aux États-Unis en 1996. Les résultats indiquent que seulement 5% des cas de viol sont rapportés aux autorités policières. Ce constat est similaire aux données obtenues dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014 réalisée au Canada qui révèle que seulement 5% des agressions sexuelles sont dénoncées.

En conclusion, la population étudiante universitaire figure parmi la tranche d'âge (parmi les 18 ans et plus) qui est le plus souvent victime d'une infraction sexuelle selon le taux de dénonciation policière. Néanmoins, un chiffre noir important demeure selon les enquêtes de victimisation effectuées auprès de cette même population. Aussi, il est important de continuer de développer les connaissances auprès de cette population afin de mieux comprendre

pourquoi il existe une disparité entre le nombre d'agressions sexuelles subies et commises par les étudiants et celles qui sont dénoncées à la police.

1.2. Les croyances erronées soutenant l'agression sexuelle

Les croyances erronées liées au viol, également nommées «rape myths», sont décrites comme étant des fausses croyances sur le viol qui ont pour but de rationaliser l'acte sexuel et de blâmer la victime (Longsway et Fitzgerald, 1994). Il existe plusieurs croyances erronées entourant le viol dans la société liée au sexe de la victime. Weis et Borges (1973) soulignent que selon le modèle stéréotypé des rôles sexuels des hommes et des femmes, les hommes sont les agresseurs et les femmes sont les victimes. Or, l'agression sexuelle des hommes est une problématique existante. Un des mythes concernant les agressions sexuelles des hommes est la croyance que celle-ci se produit seulement en milieu carcéral et qu'un homme ne peut pas se faire victimiser sexuellement par une femme puisqu'il serait trop fort pour se faire contraindre physiquement (Davis et Rogers, 2006). Un autre mythe qui contribue au fait que la société ne perçoit pas les hommes comme de potentielles victimes (Eigenberg et Garland, 2008; Struckman-Johnson et Struckman-Johnson, 1992) est qu'un homme qui ne désire pas avoir de relations sexuelles, n'aurait pas d'érection lors de l'acte (Sarrel et Masters, 1982).

Dans un autre ordre d'idée, ceux qui adhèrent aux croyances erronées liées au viol sont plus enclins à justifier le passage à l'acte et attribuer une responsabilité de l'acte à la victime (Hayes-Smith et Levett, 2010; Hayes, Lorenz et Bell, 2013). Un exemple de mythe qui supporte cette affirmation est qu'une femme qui est intoxiquée lors de la commission d'un acte sexuel non-consentant à une part de responsabilité, puisqu'elle s'est mise dans une situation de vulnérabilité en consommant.

Selon Yates et Matheson (1995), les hommes ayant des croyances erronées liées au viol, sont plus enclins à considérer un viol décrit dans une vignette comme étant un comportement sexuel typique et à croire que les hommes en général s'adonnent à ce genre de comportement.

Le « Rape Myth Acceptance Scale » de Burt (1980) est une échelle fréquemment utilisée afin d'évaluer les attitudes et les perceptions face au viol. Elle contient des affirmations et croyances supportant l'agression sexuelle commise par un homme envers une femme (Longsway et Fitzgerald, 1994). Cette échelle a été à maintes reprises modifiée et adaptée au fil des années par plusieurs chercheurs notamment par Payne, Lonsway et Fitzgerald qui ont conçu « The Illinois Rape Myth Acceptance Scale ».

Suarez et Gadella (2010) ont complété une méta-analyse qui incluait 37 différentes études sur le « Rape Myth Acceptance Scale » de Burt (1980) ainsi que « The Illinois Rape Myth Acceptance Scale » de Payne, Lonsway et Fitzgerald (1999). Cette méta-analyse a révélée qu'il existe une forte corrélation entre les attitudes supportant le viol et l'acte en soi. De plus, elle illustre que les participants de sexe masculin adhèrent plus aux mythes liés au viol que les femmes. Finalement, les résultats montrent que la présence de croyances erronées chez les hommes est liée à l'hostilité envers les femmes et la propension à commettre un acte sexuel violent envers celle-ci (Suarez et Gadella, 2010).

Tel que mentionné précédemment, les études qui ont été menées auprès de la population étudiante montrent que cette population est à risque de subir une agression sexuelle. Or, les étudiants sont également nombreux à avoir des croyances erronées liées au viol. En effet, selon l'étude de Brière et Malamuth (1983) effectuée auprès de 356 participants de sexe masculin, 28% des étudiants de sexe masculin ont rapportés qu'ils commettraient un viol ou un acte sexuel coercitif s'ils étaient convaincus de ne pas se faire prendre. Une étude plus récente a été réalisée par Burgess (2007) auprès d'étudiants aux États-Unis. L'échantillon était composé par 368 étudiants de sexe masculin et 359 étudiantes qui formaient le groupe de comparaison. Les résultats ont indiqué que 23% des participants masculins admettent avoir commis un acte sexuel coercitif correspondant à la définition du viol. Cependant, la plupart d'entre eux n'estimaient pas leur geste comme étant inapproprié ou violent à l'endroit de la femme, puisqu'ils adhéraient aux croyances erronées entourant le viol et les comportements sexuels coercitifs sont banalisés.

En conclusion, il existe des croyances erronées entourant l'agression sexuelle, notamment concernant le sexe des victimes. Il a été montré que les hommes sont peu perçus

comme des victimes d'acte sexuel coercitif, ainsi le sexe de la victime peut avoir une influence sur l'attribution de la responsabilité et la propension à divulguer l'acte à la police. Une méta-analyse réalisée par Suarez et Gadella (2010) a révélée qu'il existe une forte corrélation entre les attitudes supportant le viol et l'acte en soi. Par ailleurs, les étudiants sont nombreux à avoir des croyances erronées liées au viol.

1.3. L'attribution de la responsabilité aux victimes

Lorsqu'il y a un cas d'agression sexuelle qui est rapporté, la société a tendance à questionner les intentions de la victime à dénoncer et plus souvent qu'autrement, juge négativement les comportements de la victime et sa dénonciation (Stromwall, Alfredsson et Landstrom, 2012). Conséquemment, plusieurs victimes refusent de dénoncer aux autorités policières les agressions qu'elles ont subies par crainte d'être tenues en partie responsable de l'acte. Dans la littérature, le terme « victime blaming » est utilisée lorsqu'on la victime est tenue responsable en partie ou en totalité de sa propre victimisation (Eigenberg et Garland, 2008; Kleinke & Meyer, 1990; Pollard, 1992). Certaines personnes rapportent vivre une seconde victimisation lorsqu'elles sont jugées par les policiers, le système judiciaire, la société ou les gens de leur entourage. On peut donc affirmer que le « victim blaming » a une incidence sur la dénonciation policière (Pollard, 1992).

Certaines études révèlent des différences quant à l'attribution de la responsabilité à l'endroit de la victime, selon le sexe des participants (Hayes-Smith et Levett, 2010; Suarez et Gadalla, 2010). En effet, les femmes seraient plus aptes à s'identifier à la victime et se sentir interpellées par leur vulnérabilité. En conséquence, elles seraient moins discriminatoires envers la victime (Lerner et Miller, 1978; Miller, Smith, Ferree, et Taylor, 1976). D'un autre côté, les hommes sont plus enclins à attribuer une part de responsabilité de l'acte sexuel non-consentant à la victime, peu importe le sexe de cette dernière (Whatley et Riggio, 1993).

En résumé, le phénomène du « victim-blaming » semble encore très présent dans notre société, ce qui décourage certaines victimes à dénoncer les agressions sexuelles qu'elles subissent. Ceux qui adhèrent aux croyances erronées liées au viol sont plus enclins à justifier le passage à l'acte et blâmer la victime (Hayes-Smith et Levett, 2010; Hayes, Lorenz et Bell,

2013). Certains auteurs soulignent que les hommes sont plus enclins que les femmes à attribuer une part de responsabilité de l'acte sexuel non-consentant à la victime (Whatley et Riggio, 1993).

1.4. L'influence des facteurs situationnels sur l'attribution de la responsabilité

La présence de facteurs situationnels influence la perception qu'une personne aura face à un acte sexuel coercitif (Burt, 1980). Par exemple, Lynch, Wasarhaley, Golding et Simcic (2013) ont réalisé une étude afin de mesurer chez les participants (jouant le rôle de membre de jury) leurs perceptions et leurs interprétations d'un scénario dans lequel une victime avait consommé de l'alcool. Les résultats ont indiqué que la présence de consommation d'alcool influence la décision du jury quant à l'attribution de la responsabilité de l'acte sexuel et, par conséquent, leur verdict de culpabilité. De plus, le sexe de la victime ainsi que le comportement de celle-ci sont des facteurs qui ont un impact sur l'interprétation que l'on se fait d'un scénario de viol (Bell et Kuriloff, 1994; Wyer, Galen, Bodenhausen et Gorman, 1985). La consommation d'alcool et de drogue, le visionnement de pornographie et le non-consentement donné par la victime sont des facteurs qui ont été identifiés dans la littérature comme ayant une influence sur l'interprétation d'un acte sexuel coercitif et l'attribution de la responsabilité. La prochaine section de la recension fera état de la littérature au sujet de ces facteurs situationnels et leurs impacts sur les comportements sexuels coercitifs, les croyances erronées liées au viol et l'attribution de la responsabilité.

1.4.1 La consommation d'alcool et de drogue

Cette section présente un portrait des études portant sur deux facteurs liés à la commission d'un acte sexuel coercitif et sur l'attribution de la responsabilité d'un tel acte, soit la consommation d'alcool et la consommation de drogue. D'abord seront présentées les études portant sur la prévalence de chacun de ses facteurs dans les cas de viol et par la suite, les recherches montrant un lien entre ces facteurs et les croyances erronées liées à la violence sexuelle. Finalement, l'influence de ces deux facteurs sur l'attribution de la responsabilité d'un

acte sexuel coercitif sera abordée afin d'illustrer comment ils peuvent influencer l'interprétation d'un scénario de viol.

Les études montrent que la consommation d'alcool est liée aux croyances erronées liées au viol (Parkhill et Abbey, 2008) et aux comportements favorables à la violence sexuelle. Selon Hayes Abbott et Cook (2016), la consommation d'alcool fait partie de la culture du viol et, vice versa, la culture du viol encourage la consommation d'alcool. Plusieurs études menées auprès d'étudiants montrent que les participants de sexe masculin rapportaient une plus grande propension à commettre une agression les jours où ils avaient consommé une substance psychoactive, incluant l'alcool (Anderson, Spruille, Venable, Strano, 2005; Margolin, Ramos, Baucom, Bennett, Guran, 2013; Parkhill et Abbey, 2008). Pour les auteurs Scott-Ham et Burton (2006), l'alcool serait la « drogue du viol » la plus répandue auprès de la population étudiante. D'après Abbey (2002), 50% des agressions sexuelles commises parmi les étudiants impliqueraient la consommation d'alcool. Selon l'étude de Scott-Ham et Burton (2005), effectuée au Royaume-Uni, sur 1014 cas d'agression sexuelle rapportées aux autorités, la présence d'alcool a été détectée soit chez la victime ou l'agresseur dans environ 81% des cas de viol. De plus, dans 60% des cas où l'alcool était présent, le taux d'alcoolémie était le double de la limite permise à la conduite automobile. Il n'est pas surprenant que la consommation d'alcool soit fréquemment présente dans les cas d'agression sexuelle, car l'alcool diminue l'inhibition envers la violence, procure une « excuse » pour adopter des comportements sexuels coercitifs envers l'autre et réduit la capacité de la victime à se défendre ou résister à l'acte (Muehlenhard et Linton, 1987).

Malgré cette présence importante d'alcool dans les cas d'agressions sexuelles, nous ne pouvons parler d'automatisme : ce n'est pas parce qu'il y a consommation d'alcool qu'un acte sexuel non-consentant se produira. Par contre, il est clair que la consommation d'alcool est un facteur de risque pour l'agression sexuelle (Abbey, 1991).

La littérature a établi que la consommation d'alcool est un facteur qui influence l'interprétation d'un acte sexuel coercitif, l'attribution de la responsabilité pour l'acte sexuel coercitif et la dénonciation. Richardson et Campbell (1982) ont réalisé une étude portant sur l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif dans différents contextes de

consommation d'alcool. Les résultats montrent que les participants ayant lu un scénario de viol où la victime était intoxiquée avaient tendance à responsabiliser celle-ci davantage que les victimes qui étaient non intoxiquées dans le scénario.

La consommation d'alcool par la victime a également un impact sur sa crédibilité et la véracité des faits qu'elle dénonce. Lynch, Wasarhaley, Golding et Simcic (2013) révèlent que la consommation d'alcool chez la victime a un impact sur l'interprétation que les participants jouant le rôle de membre de jury avaient par rapport à un viol puisque lorsqu'il y a présence de consommation d'alcool, la victime est plus «désinhibée sexuellement» et donc participative dans l'acte sexuel. De plus, lorsque la victime était intoxiquée, sa déclaration ou son témoignage était perçu comme étant moins crédible et elle était tenue plus souvent responsable de l'acte sexuel (viol) que les victimes non intoxiquées à l'alcool (Hammock et Ricardson, 1997; Wall et Schuller, 2000).

La consommation d'alcool par l'homme ou par la femme dans un scénario de viol serait interprétée différemment. Selon Riccirdelli, Connar, Williams et Young (2001), les femmes seraient censées garder un certain niveau de contrôle au niveau de la consommation. En effet, les femmes qui consomment une quantité excessive d'alcool perdent leur statut de victime, car elles brisent les normes traditionnelles attendues par la société (Leigh, 1995). Stormo, Lang et Stritzke (1997) ont fait une étude portant sur l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif lorsque les deux partis impliqués se connaissent et qu'il y avait consommation d'alcool dans le scénario. Les résultats ont indiqué que lorsque la femme était intoxiquée lors de l'acte sexuel non-consentant, les répondants lui attribuaient une part de responsabilité. Par contre, l'intoxication de l'homme (l'agresseur) lors de la perpétration du même crime était considérée comme un facteur atténuant.

Bien que l'alcool soit considéré par certains auteurs comme la drogue du viol (Scott-Ham et Burton, 2006), la consommation de drogue est également un facteur à prendre en considération en raison de son importante prévalence dans les cas de viol répertoriés et de l'influence qu'elle a sur l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif. Selon l'étude faite par Mosher & Anderson (1986), 75% des étudiants masculins admettent avoir utilisé la drogue ou l'alcool comme tactique afin d'obtenir une faveur sexuelle. Une étude plus

récente effectuée au Royaume-Uni a analysé plus de trois mille échantillons d'urine qui ont été recueillis auprès de victimes ayant rapportées aux autorités s'être fait droguer et agresser sexuellement. Les analyses ont révélé que dans 2026 échantillons il y avait la présence de substances illicites. Dans les échantillons contenant une substance illicite (2026), il y avait dans 66% des cas la présence d'une autre drogue que l'alcool (Hindmarch, Elsholy, Gambles et Salamone, 2001). Ces statistiques tant officielles qu'auto-révélées montrent l'importance d'étudier davantage l'impact de la consommation de drogue sur l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif et sur le recours à la divulgation policière dans les cas de viol.

Malheureusement, la littérature au sujet de la consommation de drogue et l'attribution de la responsabilité est limitée. Néanmoins, certaines études montrent que la consommation de drogue est un facteur qui influence l'interprétation d'un acte sexuel coercitif, l'attribution de la responsabilité pour l'acte sexuel coercitif et la dénonciation. Selon l'étude de Finch et Munro (2007), les participants attribuent moins de responsabilité à la victime et plus souvent réprimandent les actes commis par l'agresseur lorsque ce dernier a administré la drogue à sa victime au lieu de lui donner de l'alcool. De plus, Girard et Senn (2008) ont réalisé une étude avec un échantillon de 280 étudiants, dont 143 hommes et 137 femmes. L'objectif de leur recherche était d'évaluer à l'aide de vignettes-scénarios décrivant une agression sexuelle, l'attribution de la responsabilité lors d'un cas d'agression sexuelle dans un contexte de consommation de drogue « date rape drug ». Selon ces auteurs, les cas de viol associés avec la consommation de drogue sont jugés plus sévèrement que lorsqu'il y a présence d'alcool car la consommation l'alcool est socialement plus accepté. De plus, les résultats ont révélés que lorsque la femme avait été droguée dans le scénario de viol, les participants avaient tendance à attribuer plus de responsabilité à l'agresseur qu'à la victime. Par contre, lorsqu'il était indiqué que la femme avait consommé volontairement de la drogue ou qu'elle en consommait de façon récréative, les participants jugeaient plus sévèrement son comportement. Ceci montre que lorsqu'une victime consomme délibérément de la drogue, on lui attribue plus de responsabilité pour sa victimisation sexuelle car on considère qu'elle s'est mise dans une situation de vulnérabilité et que son comportement était téméraire (Girard et Senn, 2008).

En conclusion, les études révélaient que l'alcool et la drogue sont des substances qui sont souvent répertoriées dans des cas de viol. De plus, il a été montré que l'utilisation de ces substances par la victime ou l'agresseur influence l'interprétation, et par conséquent, l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif ainsi que la probabilité de divulguer la situation à la police (Fisher, Daigle, Cullen et Turner, 2003). Ces deux facteurs situationnels seront examinés dans le cadre de l'étude afin de voir si la consommation l'alcool sera interprété différemment par les participants puisqu'elle est plus acceptée socialement que la consommation de drogue (Finch et Munro, 2007).

1.4.2 La consommation de pornographie

Selon Brownmiller (1975), la présence de croyances erronées liées au viol présentée dans du contenu médiatique contribue à l'acceptation de ces croyances et a un impact sur la commission de violence envers les femmes. Au début des années 80, Malamuth et Check se sont intéressés à l'impact de l'exposition au contenu médiatique illustrant de la violence sexuelle. Dans une première étude, Malamuth et Check (1980), ont indiqué que les participants interprétaient moins négativement ou traumatisant l'expérience d'une victime d'un acte sexuel coercitif lorsqu'ils percevaient qu'elle avait eu un certain niveau de plaisir sexuel dans le scénario présenté. Dans une seconde étude, Malamuth et Check (1981) montrent que l'exposition au matériel pornographique dans lequel une femme est victime d'un acte sexuel violent augmente chez les hommes l'acceptation de la violence interpersonnelle, mais pas chez les femmes. Au contraire, les femmes avaient moins de croyances erronées liées au viol et étaient moins tolérantes à la violence interpersonnelle auprès le visionnement de ce contenu pornographique.

Une recherche plus récente a été réalisée par Weisz et Earls (1995) auprès d'étudiants universitaires canadiens afin d'identifier des différences entre les hommes et les femmes au niveau de leurs attitudes et perceptions face au viol suite au visionnement de contenu impliquant de la violence sexuelle. Les chercheurs ont présenté quatre types de film aux participants afin de voir si leurs attitudes se modifieraient dépendamment du type de matériel visionné. Puisque peu d'études utilisent du matériel pornographique ayant un homme victime,

Weisz et Earls (1995) ont incorporé dans leur étude un film (contenu pornographique) présentant un homme comme victime de violence sexuelle. Leurs résultats montrent que les participants masculins, comparativement aux femmes de l'échantillon avaient plus de croyances erronées liées au viol, étaient plus attirés par les comportements sexuels agressifs, étaient moins empathiques envers les victimes et étaient moins enclins à attribuer la responsabilité de l'acte à l'instigateur du comportement sexuel et ce, peu importe le type de scénario leur étant présenté (Weisz et Earls, 1995). D'autres auteurs ont également constaté que l'exposition au contenu pornographique violent avait un impact sur les croyances erronées liées au viol chez les hommes et leurs attitudes à l'endroit des femmes. Spécifiquement, Donnerstein et Linz (1986), ont constaté que les hommes ayant participé à leur étude étaient moins empathiques envers les femmes victimes d'agression et acceptaient davantage la violence interpersonnelle à l'endroit de la femme après le visionnement de pornographie violente.

Paolucci, Genuis et Violato (2000) ont réalisé une méta-analyse de l'effet de la pornographie sur la déviance sexuelle, la commission d'acte sexuel coercitif et sur les croyances liées au viol. Leur méta-analyse incluait quarante-six études réalisées aux États-Unis (n=39) et au Canada (n=5) entre les années 1962-1995. Les résultats de cette méta-analyse confirment que l'exposition au matériel pornographique augmente les comportements sexuels déviants, la perpétration d'agression sexuelle et l'acceptation des croyances erronées liées au viol.

En conclusion, il a été prouvé que l'exposition à du matériel pornographique a une influence sur les croyances erronées soutenant le viol et que celle-ci serait parfois différente chez les hommes et les femmes. Ainsi, il est important d'inclure la consommation de pornographie comme facteur situationnel à étudier dans le cadre de cette recherche afin de déterminer si le visionnement de pornographie chez les hommes et les femmes a une influence sur leur attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif et sur la probabilité qu'ils divulguent à la police.

1.4.3. Le non-consentement de la victime

Deux concepts sont très importants dans la littérature sur le viol, soit la coercition sexuelle et le consentement. La coercition sexuelle fait référence aux paroles et gestes utilisés par l'agresseur envers la victime dans l'obtention d'une faveur sexuelle. À l'inverse, le consentement fait référence à des gestes ou paroles exprimées par la victime à l'agresseur pour donner son accord ou son refus face à l'acte sexuel (Estrich, 1987).

Des études ont révélées que la façon dont la victime communique son consentement lors d'un acte sexuel est un facteur qui influence l'interprétation du comportement sexuel et l'attribution de la responsabilité. L'acte sexuel est plus souvent reconnu comme étant un viol lorsque la victime donne son non-consentement explicite de façon verbale (Osman et Davis, 1999; Yates et Matheson, 1995). Selon Osman et David (1999), les hommes ont tendance à moins considérer l'acte sexuel comme étant non-consentant et coercitif si la victime n'indique pas clairement de façon verbale son refus de participer à l'acte sexuel ou qu'elle n'offre pas une forte résistance physique (coups de pied, coups de poings, etc.). En contrepartie, lorsque la victime donne son refus de façon implicite ou non verbale (par exemple en demeurant figée par la peur), la situation devient ambiguë et la responsabilité est souvent attribuée en partie ou totalité à la victime (Estrich, 1987). Aussi les auteurs d'agressions sexuels justifient souvent leur passage à l'acte par le fait que le non-consentement de la victime n'était pas clairement et verbalement exprimé (Peterson et Muehlenhard, 2004).

Ces éléments indiquent que le type de résistance offert par la victime, le fait qu'elle donne son non-consentement de façon verbale ou non-verbal peut influencer l'interprétation que l'un se fait d'un scénario de viol. Ce facteur situationnel sera étudié dans le cadre de cette recherche afin de voir si la verbalisation du non-consentement (verbal ou non-verbal) a un impact sur l'attribution de la responsabilité à l'endroit de la victime ou de l'agresseur et ainsi influence le recours à la divulgation policière.

1.5 Problématique

Depuis plusieurs années, les chercheurs s'intéressent à l'attribution de la responsabilité dans des cas de viol compte tenu de l'ampleur de la problématique d'agressions sexuelles commises et le faible taux de dénonciation policière. La littérature sur le sujet peut être regroupée en quatre grands thèmes qui permettent de mieux comprendre l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif. Premièrement, on y retrouve des études portant sur les caractéristiques de la victime afin de voir si celles-ci ont impact sur le niveau de responsabilité attribué à la victime (ex : ses antécédents, sa crédibilité, son niveau d'intoxication à l'alcool ou à la drogue lors de l'acte sexuel). Deuxièmement, ce sont les caractéristiques de l'agresseur (son intoxication aux substances psychoactives, ses croyances erronées, son impulsivité, etc.) qui sont étudiées afin de voir leur impact sur l'attribution de la responsabilité de l'acte sexuel. Troisièmement, les auteurs s'intéressent au contexte dans lequel le viol s'est déroulé afin d'examiner si la présence de facteurs situationnels peut influencer l'interprétation d'un scénario et l'attribution de la responsabilité. Plusieurs études ont ainsi été réalisées afin d'étudier la relation entre la victime et l'agresseur, la présence de consommation d'alcool ou de substances illicites au moment du viol ou l'utilisation de la menace ou de la force physique lors de la perpétration de l'acte sexuel. Finalement, les chercheurs s'intéressent plus particulièrement aux caractéristiques des individus qui jugent les cas de viol et leur victime afin de voir si certaines de leurs caractéristiques personnelles peuvent teinter leur attribution de la responsabilité lorsqu'il juge un acte sexuel coercitif.

L'objectif principal de cette étude est de déterminer si la consommation d'alcool, la consommation de drogue, le visionnement de pornographie ou le non-consentement (verbal et non verbal) émis par la victime sont des facteurs influençant la perception d'un échantillon composé d'étudiants masculins et féminins de l'Université de Montréal quant à la responsabilité de l'agresseur et la victime et leur recours à la divulgation policière. Un sous-objectif est d'examiner si les hommes et les femmes de l'échantillon interprètent différemment un scénario dans lequel il y a un acte sexuel non consentant puisque certaines recherches soulignent des différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne leurs attitudes, croyances envers le viol et leur attribution de la responsabilité (Burt; 1980; Check et

Malamuth, 1983; Suarez et Gadella, 2010; Ward, 1988). Finalement, cette recherche permettra d'identifier quelles caractéristiques personnelles des participants telles que leur âge, leur habitudes de consommation (d'alcool, de drogue et de pornographie) ainsi que la présence de croyance erronées liées au viol chez eux ont une influence sur leur interprétation d'un scénario de viol et leur propension à rapporter que l'acte sexuel coercitif devrait être divulgué à la police. L'hypothèse est que les étudiants qui adhèrent aux croyances erronées liées au viol vont attribuer plus de responsabilités à la victime qu'à l'agresseur et par conséquent, moins divulguer l'acte sexuel à la police.

L'agression sexuelle visant les hommes est une problématique peu étudiée et dans la littérature ce sont souvent les femmes qui ont le rôle de victime tandis que les hommes sont des agresseurs. Dans le cadre de cette recherche, les vignettes ont été conçues afin que l'homme et la femme aient chacun à leur tour le rôle de l'instigateur du comportement sexuel coercitif et le rôle de la victime de ce comportement. Le but étant de voir si le sexe de la victime ou de l'agresseur a un impact sur l'attribution de la responsabilité ainsi que la propension des étudiants à rapporter que la situation devrait être divulguée à la police.

Chapitre 2 : Méthodologie

La prochaine section présente la méthodologie utilisée afin de répondre aux objectifs de recherche élaborée dans la section problématique. D'abord, un portrait de l'échantillon utilisé dans le cadre de cette étude sera présenté suivi des questionnaires et vignettes qui ont été conçues et administré aux participants. Finalement, sera décrit la procédure de recrutement des participants suivi de la description des analyses ayant été réalisée avec les données recueillis.

2.1 Les participants

Les participants étaient des hommes et des femmes étudiants à l'Université de Montréal en 2015 et 2016. Au total, 616 individus ont participé à la recherche, cependant seulement 354 participants ont répondu à toutes les questions du sondage. Les 262 participants qui ont été exclus de l'étude ont soit mis fin au sondage avant de l'avoir complété ou ils n'ont pas répondu à toutes les questions. Ainsi, 354 participants forment l'échantillon utilisé dans le cadre de cette étude. De ce nombre, 69 (19,5%) étaient des hommes et 284 (80,5%) des femmes. Un participant n'a pas identifié son sexe. Notre échantillon étant formé majoritairement d'étudiants universitaires de sexe féminin, on peut supposer qu'une participation plus nombreuse d'hommes pourrait influencer les résultats obtenus puisque des différences entre les hommes et les femmes notamment en ce qui a trait à l'attribution de la responsabilité ont été constatées dans la littérature (Hayes-Smith et Levett, 2010; Suarez et Gadalla, 2010).

Les participants étaient âgés entre 18 et 52 ans, ayant en moyenne 23 ans avec un écart-type de 4,6 ans. Les étudiants ayant participé à cette recherche étaient majoritairement étudiants au programme de criminologie (n=139; 39,2%), psychologie (n=84; 23,7%), sociologie (n=52; 14,7%), service social (n=25; 7,0%) et aux hautes études commerciales (n=17; 4,8%). Certains participants provenaient du programme de droit (n=3; 0,8%) de génie (n=1; 0,3%) et 28 participants n'ont pas indiqué leur domaine d'études. L'échantillon était composé d'étudiants se situant à différents niveaux d'études; certificat, baccalauréat, maîtrise et doctorat. Néanmoins, la majorité des participants étaient étudiants au baccalauréat (n=265; 74,9%).

L'échantillon était formé principalement d'individus caucasiens (n=306; 86.4%) avec une égalité d'étudiants d'origine asiatique (n=13; 3,7%) et arabophone (n=13; 3,7%), suivi d'étudiants afro-américains (n=11; 3,1%) et hispanophones (n=9; 2,5%). Un des participants était d'origine autochtone. Plus de la moitié des participants de l'échantillon étaient en couple (n=187; 52,8%). Lorsque questionnés sur leur orientation sexuelle, la plupart des participants ont rapporté être hétérosexuels (n=303; 85,6%), suivi de bisexuel (n=33; 9,3%) et ensuite homosexuels (n=16; 4,5%). Deux participants ont préféré ne pas divulguer leur orientation sexuelle dans le cadre de cette étude. Seulement 10 participants de l'échantillon ont rapporté être parents.

2.2 Les mesures

Trois instruments ont été utilisés dans le cadre de l'étude afin de mesurer la perception et les attitudes des participants face au viol. Premièrement, un questionnaire auto-révélé a été administré afin de connaître leurs habitudes de consommation d'alcool, de drogue et de pornographie. Ensuite, un instrument sur les croyances liées au viol a été administré afin d'identifier la présence ou non de ces croyances erronées chez les participants. Finalement, des vignettes suivies de questions ont été présentées aux participants afin d'évaluer leur perception de l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel et leur propension à divulguer un acte sexuel coercitif à la police.

2.2.1 Le questionnaire sur les habitudes de vie

La consommation d'alcool, de drogue, et de pornographie peut influencer les attitudes envers le viol (Hayes, Abbott & Cook, 2016). Afin de mesurer ces habitudes de vie, nous avons développé un questionnaire auto-rapporté dans le cadre de cette étude. Le questionnaire contenait des questions sur la présence ou l'absence de consommation d'alcool, de drogue et de visionnement de pornographie chez les participants (*voir annexe 1*).

2.2.2 Échelle des croyances erronées liées au viol

L'échelle « IRMA » mieux connue sur le nom du *Illinois Rape Myth Acceptance Scale* (Payne, Lonsway & Fitzgerald, 1999), mesure la présence et l'étendue des croyances erronées en ce qui a trait au viol. L'échelle originale a été adaptée dans le cadre de cette étude puisque nous voulions mesurer la présence ou l'absence de croyances erronées chez les participants et non l'étendu de ces croyances. Par conséquent, chacun des 19 items de l'échelle ont été codés en variable dichotomique (vrai ou faux) afin de mesurer la présence ou l'absence de croyances erronées liées au viol (*voir annexe 2*). La distribution de ces données variait donc de 0 à 19. Dans le cadre de cette étude, dès que le participant répondait par l'affirmative pour l'un des énoncés, il était considéré comme ayant des croyances erronées liées au viol. Dans le cadre de l'étude, l'échelle IRMA avait un alpha de Cronbach de 0,65. Malgré une plus faible consistance interne de l'échelle adaptée comparativement à l'originale ($\alpha=0,87$), cette échelle a été utilisée afin de répondre à l'un des objectifs de recherche soit mesurer la présence ou l'absence de croyances erronées chez les participants.

2.2.3 Vignettes sur l'attribution de responsabilité de l'acte sexuel

Afin d'évaluer l'attribution de responsabilité dans des situations d'agression sexuelle, nous avons développé dix-huit mises en situation illustrant des scénarios de relations sexuelles entre un homme et une femme (*voir annexe 3*). Chaque scénario débutait par une interaction non sexuelle entre un homme et une femme et progressait vers un acte sexuel non consentant. Afin d'examiner si le sexe de l'initiateur du comportement sexuel influencerait la perception des participants quant à l'attribution de la responsabilité, deux vignettes parallèles avec le sexe de l'instigateur interchangé ont été créées pour chaque scénario. Par exemple, une vignette décrivait un scénario dans lequel l'homme offrait des verres de boisson alcoolisée à la femme et ensuite commettait un acte sexuel non consentant envers celle-ci. À l'inverse, une autre vignette a été conçue dans laquelle c'était la femme qui offrait l'alcool à l'homme et qui était l'instigatrice du comportement sexuel coercitif. Les vignettes ont été présentées de façon aléatoire tout au long du sondage entre divers questionnaires afin d'éviter que les participants

constatent que certaines vignettes étaient similaires avec seulement le sexe de l'instigateur du comportement sexuel ayant été changé.

Aux fins de cette recherche, quatre catégories de facteurs ont été incluses dans ces vignettes: la consommation d'alcool, la consommation de drogue, le visionnement de pornographie et le non-consentement (verbal et non verbal). Six vignettes incluaient la consommation d'alcool comme facteur situationnel (*voir annexe 3: vignettes 1, 4, 8, 10, 12 et 16*) tandis que quatre autres vignettes présentaient un contexte de consommation de drogue (*voir annexe 3: vignettes 3, 5, 14 et 18*). Quatre vignettes supplémentaires ont été conçues impliquant le visionnement de pornographie (*voir annexe 3: vignettes 2, 7, 13 et 17*) et finalement, quatre vignettes détaillaient spécifiquement le non-consentement verbal ou non verbal émis par la victime au moment de l'acte sexuel (*voir annexe 3: vignettes 6, 9, 11 et 15*).

Pour chaque scénario, l'attribution de responsabilité à l'instigateur ainsi qu'à la victime a été évaluée par une échelle qui allait de 1 (non responsable) à 5 (complètement responsable). Ensuite, la dénonciation, ou non, à la police a été évaluée. Cette dernière question permettait d'évaluer si, indépendamment du niveau de responsabilité attribué à l'instigateur ou la victime, il y aurait dénonciation policière ou non.

2.3 La procédure

La collecte de données pour cette étude a été réalisée auprès d'étudiants de l'Université de Montréal aux sessions d'automne 2015 et d'hiver 2016. Dans un premier temps, le recrutement des participants s'est fait par l'envoi d'un courriel auprès des associations étudiantes de criminologie, psychologie, sociologie, Polytechnique, HEC et droit. Dans ce courriel se trouvait une brève description des objectifs de la recherche, suivi d'une explication du fonctionnement du programme *Survey Monkey* ainsi que le lien électronique menant au sondage. Les étudiants étaient informés de la confidentialité de la recherche ainsi que de la possibilité de se désister du sondage en tout temps, sans devoir fournir une justification.

Les associations étudiantes de criminologie, sociologie et psychologie ont accepté de faire suite à notre demande. Par contre, les associations de Polytechnique, droit et HEC ont refusées de transmettre le courriel à leurs étudiants. Afin de pallier à ce problème, le recrutement des participants s'est également fait par l'entremise des pages Facebook des diverses facultés étudiantes, incluant la page destinée aux nouveaux étudiants (Udem+1). Le même message qui avait été inclus dans le courriel envoyé aux associations étudiantes et le lien menant au sondage a ainsi été affiché sur les pages Facebook.

Le projet a fait l'objet d'une acceptation par le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CERAS) de l'Université de Montréal. Avant de débiter le sondage, les participants devaient prendre connaissance du formulaire de consentement qui assurait la confidentialité de la recherche (*voir annexe 4*). Suite à la lecture du formulaire de consentement, l'étudiant qui acceptait de participer à la recherche était dirigé automatiquement vers le sondage, tandis que ceux qui déclinaient étaient remerciés et la page du site *Survey Monkey* se fermait. La durée du sondage était d'environ 25 minutes. Il est important de noter que la collecte de données via Survey Monkey assurait l'anonymat des participants et de leurs réponses, car la conservation des adresses IP des participants était désactivée. De plus, uniquement les créateurs du sondage pouvaient avoir accès aux données et celles-ci étaient dissociées des coordonnées du participant.

2.4 La stratégie analytique

En premier lieu, des analyses descriptives des données sociodémographiques des participants ont été effectuées afin d'avoir un portrait de l'échantillon (*voir annexe 5*). Ensuite, des tableaux de contingence ont été réalisés afin d'examiner les différences entre les participants de sexe masculin et féminin en ce qui concerne leurs habitudes de consommation d'alcool, de drogue et de pornographie.

Des analyses bivariées (tableaux croisés) ont été effectuées pour chacune des dix-huit vignettes. L'objectif était d'analyser les différences entre les hommes et les femmes dans leur attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif et leur propension à rapporter que la

situation devait être divulguée à la police lorsqu'il y avait présence d'un facteur situationnel qui pouvait influencer leur perception. L'exercice était de mesurer la perception des participants dans des contextes très précis. Dans un deuxième temps, les vignettes incluant le même facteur situationnel et le même instigateur du comportement sexuel ont été regroupées ensemble afin de former des échelles, le but étant de vérifier l'impact de chacun des facteurs situationnel dans un contexte plus global. Par exemple, les trois vignettes où il y avait consommation d'alcool et que la femme était l'instigatrice du comportement sexuel coercitif ont été regroupées en une échelle variant de 1 (non-responsable) à 5 (responsable), représentant la moyenne des réponses obtenues aux trois vignettes. Des tests de moyennes non paramétriques U de Mann Whitney ont été réalisés en fonction du sexe du participant sur les facteurs suivants. Des tests non-paramétriques ont été effectués puisque les distributions des variables ne respectaient pas le postulat de la normalité. En effet, la majorité des participants obtiennent des résultats moyens près de 1 (sur une échelle variant de 1 à 5). D'abord a été analysée l'attribution de la responsabilité de *l'instigateur* du comportement sexuel pour chaque facteur situationnel. Le même exercice a ensuite été fait afin d'analyser l'attribution de la responsabilité de la *victime* dans les mêmes situations. Puis, a été analysée la propension à la divulgation policière basée sur la présence d'un facteur situationnel et selon le sexe du participant.

Finalement, des régressions linéaires multiples ont été effectuées afin de mieux comprendre quelles variables influençaient l'attribution de la responsabilité de l'acte sexuel à l'instigateur et la victime du comportement sexuel, et la décision de dénoncer la situation aux autorités policières. Spécifiquement, pour chacune des échelles significatives aux tests de moyennes non paramétriques, U de Mann Whitney, un modèle de régression a été créé. Ont été incluses dans chacun de ces modèles les caractéristiques personnelles des participants (âge, sexe), leurs habitudes de consommation de drogue, alcool et pornographie ainsi que leurs perceptions et attitudes liées au viol. Pour ces analyses, les résultats obtenus à l'échelle adaptée du «Illinois Rape Myth Acceptance Scale» ont été transformés en variable dichotomique : la présence ou l'absence de croyances erronées liées au viol.

Chapitre 3 : Les résultats

3.1 Habitudes de vie des participants

Cette section présente les habitudes de consommation d'alcool, de drogue et consommation de pornographie des participants. Ces données ont été recueillies auprès des participants afin de voir si leur habitude de consommation avait une incidence sur leur interprétation d'un scénario où un acte sexuel coercitif a lieu.

Les résultats présentés dans le tableau 1 montrent qu'il n'existait pas de différence entre les participants de sexe masculin et féminin en ce qui concerne la consommation d'alcool et de drogue. Il est toutefois possible de constater une différence statistiquement significative entre le visionnement de pornographie chez les deux sexes ($\Phi=0,18$; $p < 0,001$). En effet, les hommes de l'échantillon étaient significativement plus nombreux à visionner de la pornographie que les participants de sexe féminin.

Tableau 1. Fréquence de consommation d'alcool, drogue et pornographie parmi les participants

	Homme % (n=69)	Femme % (n=284)	Phi
Consommation d'alcool (oui)	89,9% (62)	89,8% (255)	0,00
Consommation de drogue (oui)	33,8% (23)	25,4 % (72)	0,08
Visionnement de pornographie (oui)	95,7% (66)	78,4% (222)	0,18***

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

3.2 La présence ou l'absence de croyances erronées chez les participants

Tel que mentionné précédemment dans la section méthodologie, une version adaptée de l'échelle « IRMA » mieux connue sur le nom du *Illinois Rape Myth Acceptance Scale* (Payne, Lonsway & Fitzgerald, 1999) a été utilisé dans le cadre de cette étude afin de mesurer la présence ou l'absence de croyances erronées chez les participants. Dès que le participant répondait par l'affirmative pour l'un des énoncés, il était considéré comme ayant

des croyances erronées liées au viol. Parmi les 354 participants, 51,6% ont répondu à au moins un énoncé par l'affirmative. Aucun participant n'a toutefois obtenu de résultat plus élevé que 10 (indiquant un accord avec 10 énoncés).

3.3 L'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulguée à la police selon le sexe

La prochaine section présente les résultats des tableaux croisés qui ont été effectués afin d'identifier s'il existe des différences entre les hommes et les femmes de l'échantillon basées sur l'attribution de la responsabilité du comportement sexuel qu'ils attribuent à l'instigateur et/ou la victime du comportement sexuel coercitif, et leur propension à divulguer à la police. Les données ont été analysées pour chacun des facteurs situationnels inclus dans l'étude et sont présentées respectivement dans les tableaux qui suivent. Le tableau 2 présente les différences entre les hommes et les femmes dans un contexte de consommation d'alcool tandis que le tableau 3 présente ces différences dans un contexte de consommation de drogue. Les résultats présentés au tableau 4 montrent les différences entre les hommes et les femmes dans un contexte de visionnement de pornographie. Finalement, le tableau 5 présente les différences selon le sexe des participants lorsque le non-consentement de la victime est donné verbalement et non verbalement.

3.3.1 L'attribution de la responsabilité dans un contexte de consommation d'alcool

Les résultats présentés au tableau 2 montrent que les participants masculins comparativement aux participantes attribuaient significativement plus de responsabilités à l'homme (victime) dans la vignette où la femme (instigatrice) offrait de l'alcool à l'homme avant d'imposer ses comportements sexuels envers ce dernier (vignette 12).

3.3.2 L'attribution de la responsabilité dans un contexte de consommation de drogue

Ensuite, tel qu'indiqué dans le tableau 3, les hommes de l'échantillon comparativement aux femmes attribuaient significativement plus de responsabilités à la femme (victime) lorsque c'est l'homme (instigateur) qui lui offrait de la drogue et avait des comportements sexuels à son égard (vignette 5). De plus, les analyses ont révélé que les participants masculins attribuaient significativement plus que les participantes la responsabilité à l'homme (victime) quand les deux parties consommaient ensemble de la drogue et que c'était la femme (instigatrice) qui initiait des comportements sexuels envers l'homme (vignette 14). Par contre, les femmes de l'échantillon étaient significativement plus nombreuses à indiquer qu'elles divulgueraient cet acte à la police (vignette 14).

Toujours dans un contexte de consommation de drogues, les hommes de l'échantillon comparativement aux femmes attribuaient significativement plus de responsabilités à l'homme (victime) dans un contexte où c'était la femme (instigatrice) qui offrait la drogue à l'homme et qui initiait le comportement sexuel coercitif envers celui-ci (vignette 18). Ainsi, les hommes de l'échantillon attribuent plus souvent que les femmes une part de responsabilité de l'acte sexuel à la victime, peu importe son sexe, lorsqu'elle consomme de la drogue qui lui a été offerte par son agresseur.

Tableau 2. . L'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police selon le sexe du participant dans un contexte de consommation d'alcool

Consommation d'alcool	Sexe du participant	Responsabilité		Responsabilité		Divulgateion policière	
		homme % (N)	Phi	femme % (N)	Phi	% (N)	Phi
Vignette 1 : H offre de l'alcool à F, H a des comportements sexuels sur la F.	Homme	98,5% (67)	-0,02	37,7% (26)	0,03	44,9% (31)	-0,03
	Femme	98,9% (281)		34,2 % (97)		48,4% (137)	
Vignette 4 : F boit de l'alcool et non H, H a des comportements sexuels sur la F.	Homme	100,0 % (68)	0,04	30,4% (21)	0,03	79,7% (55)	0,02
	Femme	99,3 % (282)		27,5% (78)		77,3% (218)	
Vignette 8 : H offre de l'alcool à F, F ne boit pas, H a des comportements sexuels sur la F.	Homme	98,6% (68)	-0,06	5,8% (4)	0,05	98,6 % (68)	0,07
	Femme	99,6 % (280)		3,5% (10)		94,7% (269)	
Vignette 10 : H boit de l'alcool, F ne boit pas, F a des comportements sexuels sur H.	Homme	30,4% (21)	0,06	97,1% (67)	0,02	69,6% (48)	-0,06
	Femme	24,3% (69)		96,1 % (273)		76,5% (215)	
Vignette 12 : F offre de l'alcool à H, F a des comportements sexuels sur H.	Homme	29,0% (20)	0,11*	98,6% (68)	0,01	50,0% (34)	-0,06
	Femme	18,0% (51)		98,2 % (279)		57,3% (161)	
Vignette 16 : F offre de l'alcool à H, H ne boit pas, F a des comportements sexuels sur H.	Homme	10,3% (7)	0,04	98,5% (67)	0,03	79,1% (53)	-0,08
	Femme	7,7 (22)		97,2% (276)		86,5 % (244)	

* = $p \leq 0,05$

Tableau 3. L'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police selon le sexe du participant dans un contexte de consommation de drogue

Consommation de drogue	Sexe du participant	Responsabilité homme	Phi	Responsabilité femme	Phi	Divulgarion policière	Phi
		% (N)		% (N)		% (N)	
Vignette 3: H et F consomment drogue, H a comportements sexuels sur la F.	Homme	98,6 % (68)	-0,02	66,7% (46)	0,10	49,3 % (34)	-0,09
	Femme	99,3 % (282)		54,1% (153)		60,4% (171)	
Vignette 5: H offre drogue a F, H a des comportements sexuels sur la F.	Homme	97,1 % (67)	-0,062	81,2% (56)	0,13*	30,9% (21)	-0,09
	Femme	98,9 % (281)		66,4% (188)		41,1 % (116)	
Vignette 14 : H et F consomment de la drogue, F a des comportements sexuels sur l'H.	Homme	67,6% (46)	0,15**	100,0% (68)	0,052	42,6% (29)	-0,12*
	Femme	48,2% (137)		98,6 % (280)		57,7% (162)	
Vignette 18: F offre de la drogue a H, F a des comportements sexuels sur H.	Homme	77,9% (53)	0,15**	98,5% (67)	-0,00	31,3% (21)	-0,10
	Femme	60,1% (170)		98,6% (278)		43,8% (123)	

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

3.3.3 L'attribution de la responsabilité dans un contexte de visionnement de pornographie

Dans un autre ordre d'idée, tel qu'illustré au tableau 4, les participants masculins attribuaient statistiquement plus que les participantes une part de responsabilité de l'acte sexuel à la femme (victime) lorsque les deux parties visionnent de la pornographie et que l'homme (instigateur) initiait un acte sexuel coercitif envers la femme (vignette 7). En contraste, les participantes rapportaient significativement plus souvent que les participants qu'elles divulgueraient davantage cette situation à la police (vignette 7). Il y avait également des différences significatives entre les participants masculins et féminins de l'échantillon en ce qui concerne leur propension à divulguer l'acte à la police lorsque c'était la femme (instigatrice) qui visionnait de la pornographie et qui adoptait des comportements sexuels envers l'homme (victime). En effet, ce sont les femmes de l'échantillon qui divulgueraient plus souvent l'acte à la police (vignette 13) dans cette situation.

Finalement, les hommes, comparativement aux femmes de l'échantillon, attribuaient plus de responsabilités à l'homme (victime) lorsque les deux parties visionnaient de la pornographie même si c'était la femme qui était l'instigatrice du comportement sexuel coercitif (vignette 17). Par contre, ce sont les participants de sexe féminin qui rapportaient une plus grande propension à divulguer cette situation aux autorités policières (vignette 17).

3.3.4. L'attribution de la responsabilité lorsque le non-consentement verbal ou non verbal de la victime est émis

Les résultats présentés au tableau 5 montrent que les participants de sexe masculin attribuaient statistiquement plus que les participantes une part de responsabilité à la femme (victime) lorsque l'homme (instigateur) adoptait des comportements sexuels coercitifs envers elle et que cette dernière donnait son refus de façon non verbale (vignette 9). Les résultats montrent que les femmes de l'échantillon rapportaient statistiquement plus que les hommes qu'elles divulgueraient à la police une situation dans laquelle une femme avait des

comportements sexuels à l'égard d'un homme peu importe si ce dernier avait donné son non-consentement de façon non verbale (vignette 6) ou de façon verbale (vignette 11).

Tableau 4. L'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police selon le sexe du participant dans un contexte de visionnement de pornographie

Visionnement de Pornographie	Sexe du participant	Responsabilité homme	Phi	Responsabilité femme	Phi	Divulgence policière	Phi
		% (N)		% (N)		% (N)	
Vignette 2: H visionne de la pornographie et a des comportements sexuels sur F	Homme	98,6% (68)	0,035	43,5% (30)	0,082	56,5% (39)	-0,059
	Femme	97,2 % (275)		33,6% (95)		63,7% (179)	
Vignette 7: H et la F visionnent de la pornographie, H a des comportements sexuels sur la F.	Homme	98,6% (68)	-0,032	69,6% (48)	0,137**	29,0% (20)	- 0,195***
	Femme	99,3% (282)		52,5% (149)		53,5 % (151)	
Vignette 13: F visionne de la pornographie et a des comportements sexuels sur H.	Homme	50,7% (34)	0,078	97,0% (65)	0,005	46,3% (31)	-0,133**
	Femme	41,0% (116)		96,8 (272)		62,9 % (178)	
Vignette 17: H et F visionnent de la pornographie, F a des comportements sexuels sur H.	Homme	66,2% (45)	0.128*	100,0% (68)	0,046	34,3% (23)	-0,163**
	Femme	50,0% (141)		98,9 % (279)		55,0% (154)	

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

Tableau 5. Lien entre le sexe du participant, l'attribution de la responsabilité du viol et la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être dénoncé à la police lorsque le non-consentement est verbal et non verbal est émis

Non-consentement	Sexe du participant	Responsabilité homme % (N)	Phi	Responsabilité femme % (N)	Phi	Divulgence policière % (N)	Phi
Vignette 6: F a comportements sexuels sur H, H refus non verbal.	Homme	40,6% (28)	0,07	98,6% (68)	0,03	60,9% (42)	-0,11*
	Femme	31,8% (90)		97,5% (276)		73,5% (208)	
Vignette 9: H a comportements sexuels sur la F, F refus non verbal.	Homme	97,0% (65)	-0,03	31,9% (22)	0,11*	78,3% (54)	-0,07
	Femme	98,2 % (279)		20,1% (57)		85,2 % (241)	
Vignette 11: F a comportements sexuels sur H, H refus verbal.	Homme	100,0% (69)	0,07	100,0% (69)	0,07	88,4% (61)	-0,11*
	Femme	97,5% (276)		97,5% (279)		95,0% (268)	
Vignette 15: H a des comportements sexuels sur la F, F refus verbal.	Homme	98,5% (67)	-0,00	11,8% (8)	0,03	98,5% (67)	-0,02
	Femme	98,6% (279)		9,5% (27)		98,9 % (280)	

* = $p \leq 0,05$

3.4 La responsabilité de l'instigateur de l'acte sexuel pour chaque facteur situationnel

Afin d'examiner l'attribution de responsabilité de façon plus globale, les vignettes illustrant le même facteur situationnel pour le même investigateur du comportement sexuel ont été regroupées. Par exemple, les six vignettes impliquant la consommation d'alcool ont été regroupées en deux échelles distinctes, l'une dans laquelle l'homme était l'instigateur du comportement sexuel dans un contexte de consommation d'alcool et l'autre où c'était la femme qui était l'instigatrice du comportement. Les trois prochains tableaux font état des résultats des tests non paramétriques U de Mann Whitney qui ont été effectués en fonction du sexe du participant. L'objectif est de voir s'il existait des différences entre les hommes et les femmes de l'échantillon dans leur attribution de la responsabilité à l'instigateur du comportement sexuel à la victime et par la suite la divulgation policière, et ce, pour chaque facteur situationnel. Le tableau 6 présente les résultats de l'analyse de la responsabilité qu'attribuent les participants à l'instigateur du comportement sexuel pour chaque facteur situationnel.

Tel qu'indiqué dans le tableau 6, les participants à l'étude attribuaient une responsabilité très élevée à l'instigateur, peu importe son sexe, dans tous les contextes illustrés par les vignettes, soit la consommation d'alcool, consommation de drogue, visionnement de pornographie ou lorsque le non-consentement était verbal ou non-verbal. Par contre, on constate des différences entre les hommes et les femmes de l'échantillon. Spécifiquement, les participants de sexe féminin attribuaient plus de responsabilités que les participants masculins à l'instigateur du comportement sexuel, peu importe son sexe, dans les situations qui impliquaient le visionnement de pornographie et le non-consentement (verbal ou non verbal). Dans un contexte de consommation d'alcool, les participants de sexe féminin attribuaient plus de responsabilités à la femme lorsqu'elle initiait le comportement sexuel que les participants de sexe masculin. À l'inverse, lorsqu'il s'agissait de consommation de drogue, les femmes de l'échantillon, comparativement aux hommes, attribuaient plus de responsabilités à l'homme ayant initié des comportements sexuels envers la femme.

Tableau 6. L'attribution de la responsabilité de l'instigateur de l'acte sexuel basé sur la présence d'un facteur situationnel et le sexe du participant

	Homme	Femme	Z	N
	Rang moyen (médiane)	Rang moyen (médiane)		
Consommation d'alcool				
Échelle de responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur du comportement sexuel (1-5)	164,43 (5,00)	176,90 (5,00)	-1,27	348
Échelle de responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice du comportement sexuel (1-5)	151,26 (5,00)	182,54 (5,00)	-3,33***	352
Consommation de drogue				
Échelle de responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur du comportement sexuel (1-5)	153,65 (4,50)	182,67 (5,00)	-2,42**	353
Échelle de responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice du comportement sexuel (1-5)	160,57 (5,00)	179,10 (5,00)	-1,81	350
Visionnement de pornographie				
Échelle de responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur du comportement sexuel (1-5)	158,93 (5,00)	180,78 (5,00)	-2,00*	352
Échelle de responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice du comportement sexuel (1-5)	152,52 (5,00)	178,54 (5,00)	-2,60**	346
Non-consentement				
Échelle de responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur du comportement sexuel (1-5)	156,23 (5,00)	179,38 (5,00)	-3,18***	349
Échelle de responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice du comportement sexuel (1-5)	161,12 (5,00)	179,64 (5,00)	-2,15*	351

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

3.5 La responsabilité de la victime de l'acte sexuel pour chaque facteur situationnel

Tel qu'illustré au tableau 7, les participants à l'étude peu importe leur sexe, attribuaient peu de responsabilités à la victime lorsqu'elle subissait un acte sexuel dans tous les contextes illustrés par les vignettes que ce soit lorsqu'il y avait consommation d'alcool, consommation de drogue, qu'il y avait eu un visionnement de pornographie ou que le non-consentement était verbal ou non-verbal. Néanmoins, on constate des différences entre les hommes et les femmes de l'échantillon. En effet, les participants masculins attribuaient plus de responsabilités à la victime, peu importe le sexe de celle-ci, dans les situations qui impliquaient la consommation de drogue et le visionnement de pornographie. Finalement, dans un contexte de consommation d'alcool, les participants masculins de l'échantillon, contrairement aux participants féminins, attribuaient plus de responsabilités à la victime lorsqu'elle était une femme. Pour ce qui est de l'échelle du non-consentement que celui-ci soit verbal ou non verbal, il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre les participants masculins ou féminins dans l'attribution de la responsabilité de la victime qu'elle soit un homme ou une femme.

3.6 La propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police basé sur la présence d'un facteur situationnel

Les résultats présentés au tableau 8 montrent que les participants à l'étude peu importe leur sexe, considèrent que les situations illustrées par les vignettes, ne devraient que rarement mener à une divulgation policière de la part de la victime, et ce peu importe son sexe. Par contre, il est possible de souligner des différences entre les hommes et les femmes de l'échantillon. En effet, lorsqu'il y avait consommation de drogue ou visionnement de pornographie, les femmes étaient plus nombreuses à indiquer qu'elles divulgueraient la situation à la police et ce, peu importe le sexe de l'investigateur du comportement sexuel. De plus, les participantes ont rapporté qu'elles divulgueraient davantage à la police lorsqu'une femme était l'instigatrice du comportement sexuel coercitif, et lorsque que la victime avait fait part de son non-consentement, qu'il soit verbal ou non-verbal.

Tableau 7. L'attribution de la responsabilité de la victime basée sur la présence d'un facteur situationnel et le sexe du participant

	Sexe du répondant		Z	N
	Homme	Femme		
	Rang moyen (médiane)	Rang moyen (médiane)		
Consommation d'alcool				
Échelle de responsabilité de l'homme lorsqu'il est la victime (1-5)	183,42 (1,00)	175,44 (1,00)	-0,64	353
Échelle de responsabilité de la femme lorsqu'elle est la victime (1-5)	194,63 (1,00)	171,52 (1,00)	-2,04*	351
Consommation de drogue				
Échelle de responsabilité de l'homme lorsqu'il est la victime (1-5)	201,36 (2,00)	169,80 (2,00)	-2,35**	351
Échelle de responsabilité de la femme lorsqu'elle est la victime (1-5)	208,99 (2,00)	168,07 (1,50)	-3,06**	351
Visionnement de pornographie				
Échelle de responsabilité de l'homme lorsqu'il est la victime (1-5)	197,65 (2,00)	171,34 (1,50)	-1,99*	352
Échelle de responsabilité de la femme lorsqu'elle est la victime (1-5)	198,43 (2,00)	168,79 (1,50)	-2,24*	348
Non-consentement				
Échelle de responsabilité de l'homme lorsqu'il est la victime (1-5)	190,68 (1,00)	171,84 (1,00)	-1,83	350
Échelle de responsabilité de la femme lorsqu'elle est la victime (1-5)	191,37 (1,00)	172,87 (1,00)	1,59	352

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Tableau 8. La propension à indiquer qu'un l'acte sexuel devrait être divulguée à la police basée sur la présence d'un facteur situationnel et le sexe du participant

	Sexe du répondant		Z	N
	Homme	Femme		
	Rang moyen (médiane)	Rang moyen (médiane)		
Consommation d'alcool				
Échelle de divulgation policière lorsque l'homme est l'instigateur du comportement sexuel (0-3)	175,68 (0,67)	176,08 (0,67)	-0,03	351
Échelle de divulgation policière lorsque la femme est l'instigatrice du comportement sexuel (0-3)	160,47 (0,67)	175,36 (1,00)	-1,19	344
Consommation de drogue				
Échelle de divulgation policière lorsque l'homme est l'instigateur du comportement sexuel (0-2)	152,56 (0,50)	179,13 (0,50)	-2,07*	347
Échelle de divulgation policière lorsque la femme est l'instigatrice du comportement sexuel (0-2)	148,49 (0,00)	179,51 (0,50)	-2,43**	346
Visionnement de pornographie				
Échelle de divulgation policière lorsque l'homme est l'instigateur du comportement sexuel (0-2)	144,04 (0,50)	182,03 (0,50)	-2,99**	348
Échelle de divulgation policière lorsque la femme est l'instigatrice du comportement sexuel (0-2)	138,50 (0,50)	181,16 (0,50)	-3,32***	345
Non-consentement				
Échelle de divulgation policière lorsque l'homme est l'instigateur du comportement sexuel (0-2)	165,42 (1,00)	177,93 (1,00)	-1,43	350
Échelle de divulgation policière lorsque la femme est l'instigatrice du comportement sexuel (0-2)	154,37 (1,00)	180,69 (1,00)	-2,44**	350

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

3.7 Résumé des analyses bivariées :

- Il n'existe aucune différence entre les participants masculins et féminins au niveau de leur consommation d'alcool et de drogue. Les participants masculins étaient plus nombreux à visionner de la pornographie.
- En général, les participants masculins attribuaient plus souvent que les femmes une part de responsabilité de l'acte sexuel à la victime, peu importe le sexe de la victime et le contexte.
- En général, les femmes, comparativement aux hommes, attribuaient plus de responsabilités à l'instigateur du comportement sexuel, et ce peu importe le facteur situationnel inclus dans le scénario.
- Les femmes de l'échantillon, comparativement aux hommes, étaient proportionnellement plus nombreuses à rapporter que les situations (vignettes) impliquant la consommation de drogue, le visionnement de pornographie ou le non-consentement devaient être divulguées à la police.

3.8 Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'instigateur de l'acte sexuel en présence d'un facteur situationnel

Avant de décrire les résultats des analyses multivariées des sections 3.8 à 3.10, quelques précisions s'imposent sur la manière dont les résultats des régressions seront rapportés dans les prochaines sections. De façon générale, les variables indépendantes qui s'avèrent statistiquement significatives diminuent ou augmentent la probabilité d'occurrence de la variable dépendante et ce, toutes choses égales par ailleurs. Ainsi, il ne s'agit pas simplement de relations statistiquement significatives entre les variables indépendantes et la variable dépendante mais de contributions uniques à l'explication du phénomène sous étude. Il est à noter que l'utilisation des tests de régression linéaire multiple malgré le non-respect du postulat de normalité des distributions des variables diminue la portée des conclusions qui peuvent être émises en regard des résultats présentés dans la présente étude. Une attention particulière a donc été portée à ne pas sur-généraliser les résultats.

Puisque l'un des objectifs de la présente étude était de déterminer les différences en fonction du sexe quant à l'attribution de la responsabilité et de la dénonciation policière, et par souci de parcimonie, seules les échelles de vignettes où des différences statistiquement significatives ont été trouvées ont été analysées. Les tableaux 9 à 14 présentent les synthèses de ces analyses de régression linéaire multiple effectuées afin d'examiner quelles variables étaient associées à l'attribution de la responsabilité de l'instigateur du comportement sexuel coercitif.

Le modèle de régression présenté au tableau 9 est statistiquement significatif ($F = 2,27$; $p = 0,036$). Toutefois, celui-ci n'explique qu'une très faible proportion de la variance ($R^2 = 0,04$; 4,0 %). La seule variable qui est associée à l'attribution de la responsabilité dans ce contexte est la présence de croyances erronées liées au viol. La présence de croyances erronées diminue la probabilité d'attribuer la responsabilité à l'instigatrice dans ce contexte.

Tableau 9. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice de l'acte sexuel dans un contexte de consommation d'alcool

	B	ES	β
Âge	0,01	0,01	0,04
Sexe	-0,06	0,08	-0,04
Consommation d'alcool	-0,02	0,11	-0,01
Consommation de drogue	-0,06	0,07	-0,05
Visionnement pornographie	-0,09	0,08	-0,06
Croyances erronées liées au viol	-0,19*	0,06	-0,16
F		2,27*	
R²		0,04	

* = $p \leq 0,05$

Le modèle de régression présenté au tableau 10 est statistiquement significatif ($F = 2,84$; $p = 0,010$). Toutefois, celui-ci n'explique qu'une très faible proportion de la variance ($R^2 = 0,05$; 5,0 %). La présence de croyances erronées ainsi que le fait d'être un homme diminue la probabilité d'attribuer la responsabilité à l'instigatrice dans ce contexte.

Tableau 10. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue

	B	ES	β
Âge	0,01	0,01	0,07
Sexe	-0,17*	0,09	-0,11
Consommation d'alcool	-0,03	0,11	-0,02
Consommation de drogue	-0,03	0,08	-0,02
Visionnement pornographie	-0,11	0,09	-0,07
Croyances erronées liées au viol	-0,18**	0,07	-0,15
F		2,84**	
R²		0,05	

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Le modèle de régression présenté au tableau 11 n'est pas statistiquement significatif. Or, il est possible de constater que le sexe est associé à l'attribution de responsabilité dans ce contexte précis. En effet, le fait d'être un homme diminue la probabilité d'attribuer la responsabilité à l'homme lorsqu'il est l'instigateur du comportement sexuel suite au visionnement de pornographie.

Tableau 11. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie

	B	ES	β
Âge	0,00	0,01	0,00
Sexe	-0,18*	0,08	-0,12
Consommation d'alcool	-0,06	0,11	-0,03
Consommation de drogue	0,08	0,07	0,06
Visionnement pornographie	-0,13	0,09	-0,09
Croyances erronées liées au viol	-0,09	0,07	-0,07
F		1,90	
R²		0,03	

* = $p \leq 0,05$

Le modèle de régression présenté au tableau 12 est non significatif. Cependant, la seule variable qui est associée à l'attribution de la responsabilité dans ce contexte est la présence de croyances erronées liées au viol. La présence de croyances erronées diminue la probabilité d'attribuer la responsabilité à l'instigatrice (femme) suite au visionnement de pornographie.

Tableau 12. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie

	B	ES	β
Âge	-0,00	0,01	-0,02
Sexe	-0,15	0,09	-0,09
Consommation d'alcool	-0,17	0,12	-0,08
Consommation de drogue	0,03	0,08	0,02
Visionnement pornographie	-0,08	0,10	-0,05
Croyances erronées liées au viol	-0,15*	0,07	-0,12
F		1,90	
R²		0,03	

* = $p \leq 0,05$

Tel qu'illustré au tableau 13, le modèle de régression n'est pas statistiquement significatif. En effet, aucune variable n'est associée à l'attribution de la responsabilité lorsque l'homme est l'instigateur du comportement sexuel et que le non-consentement est donné.

Tableau 13. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est l'instigateur de l'acte sexuel et le non-consentement

	B	ES	β
Âge	-0,01	0,01	-0,05
Sexe	-0,13	0,07	-0,11
Consommation d'alcool	0,05	0,09	0,03
Consommation de drogue	0,06	0,06	0,05
Visionnement pornographie	-0,02	0,07	-0,02
Croyances erronées liées au viol	-0,03	0,05	-0,03
F		0,99	
R²		0,02	

Le modèle de régression présenté au tableau 14 n'est pas significatif. Cependant, la présence de croyances erronées liée au viol est associée à l'attribution de la responsabilité dans ce contexte. En effet, le fait d'avoir des croyances erronées liées au viol diminue la probabilité d'attribuer la responsabilité à l'instigatrice (femme) du comportement sexuel lorsque le non-consentement est émis.

Tableau 14. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est l'instigatrice de l'acte sexuel et le non-consentement

	B	ES	β
Âge	0,00	0,01	-0,00
Sexe	-0,06	0,08	-0,04
Consommation d'alcool	-0,11	0,11	-0,06
Consommation de drogue	-0,07	0,07	-0,05
Visionnement pornographie	0,05	0,09	0,03
Croyances erronées liées au viol	-0,17**	0,06	-0,15
F		1,66	
R²		-0,03	

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

3.9 Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la victime de l'acte sexuel en présence d'un facteur situationnel

La prochaine section présente les résultats des analyses de régression linéaire multiple qui ont été effectuées afin d'identifier quelles variables étaient associées à l'attribution de la responsabilité de la victime en présence d'un facteur situationnel. Il est à noter que seules les échelles de vignettes où des différences statistiquement significatives ont été trouvées sur la base du sexe du participant ont été analysées et présentées aux tableaux 15 à 19.

Le modèle de régression présenté au tableau 15 est statistiquement significatif ($F = 3,97$; $p = 0,001$). Toutefois, celui-ci n'explique qu'une très faible proportion de la variance ($R^2 = 0,07$; 7,0 %). La présence de consommation d'alcool dans les habitudes de vie du participant, peu importe son sexe, diminuait la probabilité qu'il attribue la responsabilité de

l'acte à la victime. Par contre, la présence de croyances erronées chez les participants augmentait la probabilité d'attribuer la responsabilité à la victime dans ce contexte.

Tableau 15. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est victime de l'acte sexuel dans un contexte de consommation d'alcool

	B	ES	β
Âge	0,01	0,01	0,03
Sexe	0,03	0,09	0,02
Consommation d'alcool	-0,42***	0,12	-0,19
Consommation de drogue	-0,07	0,08	-0,05
Visionnement pornographie	-0,01	0,10	-0,00
Croyances erronées liées au viol	0,22**	0,07	0,16
F		3,97***	
R²		0,07	

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

Le modèle de régression illustré au tableau 16 est statistiquement significatif ($F = 6,49$; $p = 0,001$). Toutefois, celui-ci n'explique que 11,0% de la variance ($R^2 = 0,11$). La présence de croyances erronées chez les participants et le fait d'être un homme augmentait la probabilité d'attribuer la responsabilité à la victime dans ce contexte.

Tableau 16. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est victime de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue

	B	ES	β
Âge	0,00	0,01	0,03
Sexe	0,33*	0,20	0,12
Consommation d'alcool	-0,24	0,20	-0,07
Consommation de drogue	-0,14	0,14	-0,06
Visionnement pornographie	-0,12	0,16	-0,04
Croyances erronées liées au viol	0,63***	0,12	0,28
F		6,49***	
R²		0,11	

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

Au tableau 17 est présenté un modèle de régression statistiquement significatif ($F = 6,17$; $p = 0,001$). Toutefois, ce modèle n'explique que 10,0% de la variance ($R^2 = 0,10$). La présence de croyances erronées chez les participants augmentait la probabilité d'attribuer la responsabilité à la victime dans ce contexte.

Tableau 17. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est victime de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue

	B	ES	β
Âge	0,01	0,01	0,03
Sexe	0,26	0,15	0,10
Consommation d'alcool	-0,35	0,20	-0,10
Consommation de drogue	-0,18	0,13	-0,07
Visionnement pornographie	-0,08	0,15	-0,03
Croyances erronées liées au viol	0,58***	0,11	0,27
F		6,17***	
R²		0,10	

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

Le modèle de régression présenté au tableau 18 est statistiquement significatif ($F = 5,88$; $p = 0,001$). Toutefois, celui-ci explique que 10,0% de la variance ($R^2 = 0,10$). La présence de croyances erronées chez les participants augmentait la probabilité d'attribuer la responsabilité à la victime dans ce contexte.

Tableau 18. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de l'homme lorsqu'il est victime de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie

	B	ES	β
Âge	0,02	0,01	0,09
Sexe	0,22	0,15	0,08
Consommation d'alcool	-0,14	0,20	-0,04
Consommation de drogue	-0,04	0,13	-0,01
Visionnement pornographie	-0,01	0,16	-0,00
Croyances erronées liées au viol	0,62***	0,12	0,28
F		5,88***	
R²		0,10	

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

Le modèle de régression présenté au tableau 19 est statistiquement significatif ($F = 6,98$; $p = 0,001$). Ce modèle explique 12,0% de la variance ($R^2 = 0,12$). La présence de croyances erronées chez les participants est associée à l'attribution de la responsabilité lorsque la femme est victime du comportement sexuel suite au visionnement de pornographie. En effet, le fait d'avoir des croyances erronées augmente la probabilité d'attribuer la responsabilité à la victime dans ce contexte.

Tableau 19. Facteurs personnels du participant associés à l'attribution de la responsabilité de la femme lorsqu'elle est victime de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie

	B	ES	β
Âge	0,02	0,01	0,07
Sexe	0,16	0,14	0,06
Consommation d'alcool	-0,24	0,19	-0,07
Consommation de drogue	-0,15	0,13	-0,06
Visionnement pornographie	-0,11	0,15	-0,04
Croyances erronées liées au viol	0,64***	0,11	
F		6,98***	
R²		0,12	

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

3.10 Facteurs personnels du participant associés à la propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police

La prochaine section présente les résultats des analyses de régression linéaire multiple effectuées afin d'identifier quelles variables étaient associées au recours à la divulgation. Il est à noter que seules les échelles de vignettes où des différences statistiquement significatives ont été trouvées sur la base du sexe du participant ont été analysées et présentées aux tableaux 20 à 24.

Le modèle de régression qui se trouve au tableau 20 est statistiquement significatif ($F = 3,33$; $p = 0,003$). Toutefois, ce modèle n'explique que 6% de la variance ($R^2 = 0,06$). La

présence de croyances erronées chez les participants diminuait la probabilité qu'il considère que la situation devrait être divulguée à la police lorsque l'homme était l'instigateur du comportement sexuel dans un contexte de consommation de drogue.

Tableau 20. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque l'homme est l'instigateur de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue

	B	ES	β
Âge	-0,01	0,01	-0,06
Sexe	-0,10	0,06	-0,09
Consommation d'alcool	-0,14	0,08	-0,10
Consommation de drogue	0,01	0,05	0,01
Visionnement pornographie	-0,02	0,06	-0,02
Croyances erronées liées au viol	-0,15***	0,05	-0,18
F		3,33**	
R²		0,06	

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Le modèle de régression présenté au tableau 21 est significatif ($F = 3,55$; $p = 0,002$). Toutefois, celui-ci n'explique qu'une très faible proportion de la variance ($R^2 = 0,06$; 6,0 %). La présence de croyances erronées liées au viol chez le participant diminue la probabilité qu'il considère que la situation devrait être divulgué par la victime aux autorités policières.

Tableau 21. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque la femme est l'instigatrice de l'acte sexuel dans un contexte de consommation de drogue

	B	ES	β
Âge	-0,01	0,01	-0,06
Sexe	-0,11	0,06	-0,10
Consommation d'alcool	-0,08	0,08	-0,05
Consommation de drogue	-0,00	0,05	-0,00
Visionnement pornographie	-0,09	0,06	-0,06
Croyances erronées liées au viol	-0,16***	0,05	-0,19
F		3,55**	
R²		0,06	

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Le tableau 22 présente un modèle de régression linéaire multiple statistiquement significatif ($F = 5,07$; $p = 0,001$). Ce modèle explique 9,0% de la variance ($R^2 = 0,09$). La présence de croyances erronées diminuait la probabilité que le participant considère que la situation devrait être divulguée à la police dans ce contexte.

Tableau 22. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque l'homme est l'instigateur de l'acte sexuel suite au visionnement de pornographie

	B	ES	β
Âge	-0,01	0,01	-0,07
Sexe	-0,13*	0,05	-0,13
Consommation d'alcool	-0,09	0,07	-0,07
Consommation de drogue	0,02	0,05	0,02
Visionnement pornographie	-0,03	0,06	-0,03
Croyances erronées liées au viol	-0,18***	0,04	-0,22
F		5,07***	
R²		0,09	

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

Le modèle de régression présenté au tableau 23 est statistiquement significatif ($F = 5,34$; $p = 0,001$). Le modèle explique 9,0% de la variance ($R^2 = 0,09$). Trois variables sont associées à la divulgation policière : l'âge et le sexe du participant ainsi que la présence de croyances erronées liées au viol. La présence de croyances erronées liées au viol diminuait la probabilité que le participant considère que la situation devrait être divulguée aux autorités policières. De plus, lorsque le participant était un homme, la probabilité qu'il considère que la situation devrait être dénoncée était diminuée. Finalement, plus le participant masculin ou féminin était âgé, moins il y avait de probabilités qu'il considère que la victime devrait divulguer la situation à la police lorsque la femme était l'instigatrice du comportement sexuel suite au visionnement de pornographie.

Tableau 23. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque la femme est l'instigatrice de l'acte suite au visionnement de pornographie

	B	ES	β
Âge	-0,01*	0,01	-0,14
Sexe	-0,15**	0,06	-0,15
Consommation d'alcool	-0,00	0,07	-0,00
Consommation de drogue	0,03	0,05	0,03
Visionnement pornographie	-0,05	0,06	-0,05
Croyances erronées liées au viol	-0,16***	0,04	-0,20
F		5,34***	
R²		0,09	

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

En dernier lieu, le modèle de régression présenté au tableau 24 est statistiquement significatif ($F = 5,20$; $p = 0,001$). Le modèle explique 9,0% de la variance ($R^2 = 0,09$). La présence de croyances erronées liées au viol chez le participant diminue la probabilité qu'il considère que la situation devrait être divulguée aux autorités policières lorsque la femme est l'instigatrice du comportement sexuel et que le non-consentement de la victime est donné.

Tableau 24. Facteurs personnels du participant associés à la probabilité d'indiquer que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police lorsque la femme est l'instigatrice de l'acte sexuel et le non-consentement est émis

	B	ES	β
Âge	-0,00	0,00	-0,05
Sexe	-0,08	0,04	-0,10
Consommation d'alcool	0,06	0,05	0,07
Consommation de drogue	-0,02	0,04	-0,03
Visionnement pornographie	-0,03	0,04	-0,04
Croyances erronées liées au viol	-0,15***	0,03	-0,25
F		5,20***	
R²		0,09	

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

3.11 Résumé des résultats des modèles de régressions linéaires multiple :

- La présence de croyances erronées liées au viol diminue la probabilité que les participants masculins et féminins attribuent la responsabilité de l'acte à l'agresseur.
- La présence de croyances erronées liées au viol augmente la probabilité d'attribuer la responsabilité de l'acte sexuel coercitif à la victime dans un contexte de visionnement de pornographie, de consommation d'alcool ou de drogues.
- La présence de croyances erronées liées au viol diminue la probabilité que le participant considère que la situation devrait être divulguée à la police dans un contexte de consommation de drogue, visionnement de pornographie et lorsque le non-consentement de la victime est donné.

Chapitre 4 : Interprétation des résultats

L'objectif de cette étude était de déterminer si la consommation d'alcool, la consommation de drogue, le visionnement de pornographie ou le non-consentement (verbal et non-verbal) émis par la victime sont des facteurs influençant la perception d'un échantillon d'étudiants quant à la responsabilité de l'agresseur et de la victime. Le second objectif était de déterminer si la présence de facteurs situationnels avait un impact sur la propension des étudiants à indiquer que l'acte sexuel coercitif devrait être divulgué à la police. Un troisième objectif était de voir si les hommes et les femmes de l'échantillon interpréteraient différemment les scénarios d'actes sexuels non-consentant. Finalement, cette recherche avait pour quatrième objectif d'identifier si les croyances erronées sur le viol, parmi d'autres caractéristiques personnelles du participant, auraient une influence sur l'interprétation des participants d'un scénario de viol et leur propension à indiquer que l'acte sexuel coercitif devait être dénoncé aux autorités policières.

Les résultats montrent qu'il existe des différences entre les hommes et les femmes dans l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif et leur propension à rapporter que cet acte devrait être dénoncé à la police. Les participants masculins avaient tendance à attribuer plus souvent que les participants féminins une part de responsabilité de l'acte sexuel coercitif à la victime, peu importe son sexe et la situation, sauf celle de non-consentement (tableau 7). En contraste, les femmes tendaient à attribuer plus de responsabilité à l'instigateur du comportement sexuel, et ce, peu importe le sexe de l'instigateur ou le facteur situationnel inclus dans le scénario (tableau 6). De plus, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses à rapporter que l'agression sexuelle devait être divulguée à la police. Les résultats de l'étude ont également montré que la présence de croyances erronées liées au viol chez les participants diminue la probabilité qu'ils attribuent la responsabilité de l'acte à l'agresseur et augmente la probabilité qu'ils attribuent la responsabilité de l'acte sexuel coercitif à la victime dans certains contextes. De plus, la présence de croyances erronées liées au viol chez les participants diminue la probabilité qu'ils considèrent que l'acte sexuel devrait être divulgué à la police. Ces résultats sont discutés davantage dans les sections suivantes afin de répondre respectivement à chacun des objectifs de la recherche.

4.1 L'attribution de la responsabilité basée sur le sexe et les facteurs situationnels

Le premier objectif de notre étude était de déterminer si la consommation d'alcool, la consommation de drogue, le visionnement de pornographie ou le non-consentement (verbal et non-verbal) émis par la victime sont des facteurs influençant la perception d'un échantillon d'étudiants quant à la responsabilité de l'agresseur et de la victime d'un acte sexuel coercitif. Les résultats obtenus aux tests non paramétriques U de Mann Whitney montrent que les participants tant masculins que féminins attribuent une responsabilité élevée à l'instigateur, peu importe le sexe de celui-ci, et ce dans tous les contextes illustrés par les vignettes. De plus, les résultats indiquent que les participants à l'étude, peu importe leur sexe, attribuaient peu de responsabilités à la victime lorsqu'elle subissait un acte sexuel coercitif dans tous les contextes illustrés par les vignettes. Ce constat est différent de ce qui est rapporté dans la littérature à l'effet que le « victim-blaming » est un phénomène répandu et toujours d'actualité (Stromwall, Alfredsson et Landstrom, 2012). En effet, les résultats montrent que les étudiants ayant participé à cette étude attribuent peu de responsabilités à la victime, contrairement aux résultats découlant de certaines études portant sur l'attribution de la responsabilité qui rapportent que les victimes sont souvent tenues responsables de leur propre victimisation (Eigenberg et Garland, 2008; Kleinke & Meyer, 1990; Pollard, 1992). Une hypothèse pouvant expliquer cette divergence est le fait que notre échantillon était peu diversifié. En effet, celui-ci était constitué majoritairement de femmes inscrites dans des programmes d'études sociales (criminologie, psychologie, service social), ce qui a probablement influencé les résultats. Des études ont soulignées que les femmes seraient plus aptes à s'identifier aux victimes d'agression sexuelle et se sentir interpellées par leur vulnérabilité (Hayes-Smith et Levett, 2010; Suarez et Gadalla, 2010) et, en conséquence, elles seraient moins discriminatoire envers la victime (Lerner et Miller, 1978; Miller, Smith, Ferree, et Taylor, 1976). Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse que si plus d'hommes avaient participé à cette étude, il est possible que les résultats auraient montré une plus grande propension chez les étudiants à attribuer la responsabilité d'un acte sexuel coercitif à la victime. De plus, tel que mentionné précédemment, une grande partie des étudiants qui ont participé à la recherche provenaient de domaine d'études en sciences sociales (psychologie, criminologie, service sociale, etc.). Il est possible que ces étudiants soient plus conscientisés sur les impacts liés aux agressions

sexuelles et les effets sur les victimes, ce qui pourrait avoir une influence sur les résultats obtenus tel qu'une plus faible probabilité d'attribuer une responsabilité à la victime. Des recherches incluant des échantillons représentatifs de tous les étudiants universitaires aideraient à vérifier si effectivement les étudiants en général ont moins tendance que la population à blâmer les victimes d'agression sexuelle ou si seulement les étudiants en sciences sociales auraient cette tendance.

4.1.2 La propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être divulguée à la police

Le deuxième objectif de notre étude était de déterminer si la présence de facteurs situationnels avait un impact sur la propension des étudiants à indiquer que l'acte sexuel coercitif devrait être divulgué à la police. Nos résultats démontrent que tous les participants ont rapporté une faible propension à indiquer que l'acte sexuel décrit dans les vignette devrait être divulgué aux autorités policières, et ce, peu importe le sexe de l'instigateur. Ces résultats concordent avec les données obtenus dans plusieurs autres recherches comme celle, par exemple, de Fisher, Cullen et Turner (2000) qui souligne qu'il existe une disparité entre le nombre de cas d'agression sexuelle et celle qui sont dénoncés à la police.

Quelques motifs peuvent expliquer le fait que les étudiants ne considèrent pas que l'acte sexuel devrait être divulgué. Premièrement, il est possible que les participants ne considèrent pas que les actes sexuels décrits dans les scénarios constituent un délit considérant qu'ils attribuent une part de responsabilité la victime (Davies et Rogers, 2000). Une autre hypothèse pouvant expliquer que peu d'étudiants indiquent que ces actes sexuels devraient être divulgués serait le fait que les participants croient que la dénonciation de la part de la victime pourrait jugée négativement et pas pris au sérieux par le système judiciaire, ce qui peut causer d'autres préjudices à la victime (Pollard, 1992). Ceci suggèrerait que le « victim blaming » a une incidence sur la dénonciation policière puisque certaines personnes s'abstiennent de divulguer aux autorités policières par crainte d'être jugées ou blâmées (Pollard, 1992).

4.2 Les différences entre les hommes et les femmes concernant leur habitude de consommation de pornographie, leur attribution de responsabilité et leur propension à indiquer que l'acte sexuel devrait être dénoncé à la police

Le troisième objectif de l'étude était de voir si les hommes et les femmes de l'échantillon interpréteraient différemment les scénarios d'actes sexuels non-consentant. Premièrement, les résultats ont montré qu'il existe des différences entre les hommes et les femmes en fonction de leurs habitudes de consommation de pornographie : les hommes de notre échantillon rapportaient en visionner davantage. La littérature sur la consommation de pornographie affirme que l'exposition au matériel pornographique, surtout violent, augmente l'acceptation des croyances, des mythes liés au viol et l'attribution de la responsabilité à la victime et que cette influence serait plus marquée chez les hommes (Malamuth et Check ,1981; Paolucci, Genuis et Violato, 2000; Weisz et Earls, 1995). En nous basant sur les résultats de cette étude, nous pouvons donc émettre l'hypothèse que puisque les hommes de l'échantillon visionnent plus de pornographie, cela peut expliquer pourquoi ils attribuent plus que les femmes une part de responsabilité de l'acte sexuel à la victime.

Deuxièmement, les résultats aux analyses de U de Mann Whitney ont montré des différences statistiquement significatives basées sur le sexe des participants et la présence de facteurs situationnels. Dans tous les cas, les hommes attribuaient une plus grande responsabilité que les femmes à la victime alors que les participantes attribuaient plus de responsabilités à l'instigateur du comportement sexuel. Ces résultats concordent avec les études qui révèlent des différences quant à la propension d'attribuer le blâme à la victime, selon le sexe des participants (Hayes-Smith et Levett, 2010; Suarez et Gadalla, 2010). Les participants de sexe masculin adhèrent plus aux mythes liés au viol que les femmes et il a été révélé dans la littérature que ceux qui adhèrent aux croyances erronées entourant le viol « rape myths » sont plus portés à attribuer la responsabilité à la victime. Les résultats de cette étude soutiennent l'idée que les hommes sont plus enclins à attribuer une part de responsabilité de l'acte sexuel à la victime, peu importe le sexe de cette dernière (Whatley et Riggio, 1993).

Il est à noter que malgré le fait que les hommes attribuent plus de responsabilités aux victimes, tandis que les femmes les attribuent à l'instigateur du comportement sexuel, les résultats obtenus aux tableaux croisés montrent que les participants tant masculins que féminins peuvent attribuer une responsabilité autant à l'instigateur du comportement sexuel qu'à la victime dans certains scénarios (*voir tableaux 2, 3, 4 et 5*). Prenons par exemple la vignette # 5 qui se retrouve au *tableau 3*. L'homme (*instigateur*) offre de la drogue à la femme (*victime*) et commet un acte sexuel coercitif à l'endroit de la femme. Les résultats ont indiqué que les hommes (97,1%) et les femmes (98,9%) trouvent l'homme (instigateur du comportement sexuel) responsable de l'acte sexuel. Pourtant, les résultats révèlent que les participants considèrent que la victime avait eu une part de responsabilité : 81,2% des hommes et 66,4% des femmes ont répondu que la victime était également responsable de l'acte sexuel. Ces résultats ne sont pas étonnants car ils concordent parfaitement avec les résultats de recherches précédentes qui soutiennent le fait qu'il y a une responsabilité partagée entre l'instigateur du comportement sexuel et celle qui subit l'acte (Davies et Rogers, 2000; Pollard, 1992). Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse que les participants considèrent que la femme s'est mise dans une situation de vulnérabilité en consommant de la drogue et qu'elle est donc en partie responsable de l'acte sexuel ayant eu lieu. Cette hypothèse concorde avec les résultats obtenus dans l'étude de Girard et Senn (2008) qui révèlent que les victimes qui consomment délibérément de la drogue (tel qui est le cas pour toutes les vignettes impliquant la consommation de drogue utilisée dans le cadre de cette recherche) se voient attribuées plus de responsabilités, car elles se sont mises dans une situation de vulnérabilité et adoptant un comportement téméraire (consommation de drogue).

Malgré le fait que les participants rapportent une faible probabilité à indiquer que les actes sexuels coercitifs devraient être divulgués à la police, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à mentionner que les situations illustrées dans les vignettes devraient être dénoncées à la police. Ceci peut s'expliquer par le fait que les femmes s'identifient plus aux victimes que les hommes qui ne se perçoivent pas comme de potentielles victimes (Hayes-Smith et Levett, 2010; Suarez et Gadalla, 2010). De plus, les statistiques policières confirment que les hommes rapportent moins que les femmes les agressions qu'ils subissent (Pino et Meier, 1999). Bien que nous n'ayons pas mesuré dans

le cadre de cette recherche les croyances erronées entourant les agressions des hommes en tant que victime, il est possible que les hommes de notre échantillon aient des croyances erronées liées aux agressions des hommes, et que ceci diminue ainsi la propension à indiquer que la situation (acte sexuel) devrait être divulguée à la police. Par exemple, il est possible que les participants de sexe masculin adhèrent plus à la croyance erronée que les hommes ne puissent pas être victime d'un acte sexuel non-consentement commis par une femme. De plus, il est possible que les hommes de notre échantillon croient que le système judiciaire ne prendra pas au sérieux une plainte policière d'un homme qui dit se dit victime de violence sexuelle par une femme compte tenu des différentes croyances erronées entourant les agressions sexuelles des hommes dans la société (Eigenberg et Garland, 2008; Struckman-Johnson et Struckman-Johnson, 1992).

4.3 La présence de croyances erronées liées au viol chez les participants

Les résultats obtenus aux régressions linéaires multiples ont identifié que la présence de croyances erronées liées au viol chez les participants est négativement associée à l'attribution de la responsabilité à l'instigateur du comportement sexuel dans les contextes de consommation d'alcool ou de drogue. Plus précisément, les résultats de notre étude montrent que lorsque les participants adhèrent aux croyances erronées liées au viol, la probabilité qu'ils attribuent la responsabilité de l'acte à l'agresseur dans ces contextes est diminuée. Ces résultats concordent avec ceux de Lynch, Wasarhaley, Golding, Simcic (2013). Ces auteurs ont établi que les victimes qui avaient consommé de l'alcool étaient jugées responsables de leur victimisation par les participants exerçant le rôle de membres d'un jury. En particulier, les résultats de leur étude indiquent que les participants considéraient la victime plus «désinhibée sexuellement», et donc participative dans l'acte sexuel, lorsqu'elle avait consommé de l'alcool ou de drogue. Dans le cadre de notre étude, nous n'avons pas questionné spécifiquement les participants de notre étude à savoir s'ils croyaient que la victime dans le scénario s'était mise dans une position de vulnérabilité en consommant de l'alcool ou de la drogue. Néanmoins, nous pouvons émettre l'hypothèse que les étudiants considèrent que la

victime s'est engagée dans un comportement à risque en consommant de l'alcool ou de la drogue puisqu'ils ont indiqué qu'elle était en partie responsable de ce qui s'était produit.

En contrepartie, les résultats aux régressions linéaires multiples ont identifié que la présence de croyances erronées chez les participants est positivement associée à l'attribution de la responsabilité de la victime. En effet, la présence de croyances erronées liées au viol augmentait la probabilité que les participants attribuent la responsabilité de l'acte sexuel à la victime, et ce dans un contexte de visionnement de pornographie, de consommation d'alcool et dans un contexte de consommation de drogue. Ces résultats vont dans le même sens que les recherches antérieures telles que l'étude de Hayes-Smith et Levett (2010) qui stipule que ceux qui adhèrent aux croyances erronées entourant le viol sont plus enclins à justifier le passage à l'acte et attribuer une responsabilité de l'acte à la victime. Une autre étude qui a obtenue des résultats similaires aux nôtres est celle de Girard et Senn (2008). Ces auteurs ont dévoilé que lorsqu'une victime consomme délibérément de la drogue (tel qui est le cas dans les vignettes conçues dans leur cadre de cette étude), les participants lui attribuaient plus de responsabilité pour sa victimisation sexuelle.

Dans notre étude, la présence de croyances erronées liées au viol chez les participants était un facteur qui influençait la probabilité que le participant estime que l'acte sexuel devait être rapporté à la police. En effet, la présence des croyances erronées soutenant le viol chez les participants diminuait leur probabilité à indiquer que la situation devait être dénoncé à la police dans un contexte de consommation de drogue, peu importe le sexe de l'instigateur du comportement sexuel. Des études ont révélées que ceux qui adhèrent aux croyances erronées liées au viol attribuent plus de responsabilités à la victime et justifient davantage le passage à l'acte (Hayes-Smith et Levett, 2010). De plus, comme le stipule Pollard (1992), le « victim blaming » a une incidence sur la dénonciation policière. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les participants de notre échantillon ne rapportent pas une nécessité à divulguer l'acte sexuel coercitif puisqu'à leur avis, la victime a une part de responsabilité étant donné qu'elle a consommé de la drogue.

Dans un autre ordre d'idée, la présence de croyances erronées chez les participants diminue également la probabilité qu'ils considèrent que l'acte sexuel coercitif devrait être divulgué à la police dans un scénario où l'homme adopte des comportements sexuels coercitifs suite au visionnement de pornographie. Selon l'étude de Weisz et Earls (1995) les participants masculins ayant été exposé a du matériel pornographique avaient plus de croyances erronées liées au viol, étaient moins empathiques envers les victimes et étaient moins enclins à attribuer la responsabilité de l'acte à l'instigateur du comportement sexuel. Dans notre étude, 96% des participants masculins ont rapporté avoir consommé de la pornographie au moins une fois dans leur vie et l'utilisation de pornographie n'avait aucun lien avec l'attribution de responsabilité ou l'indication que l'acte sexuel coercitif devrait être divulgué à la police. Il est possible que notre mesure de consommation de pornographie n'était pas suffisamment sensible (oui/non) pour examiner plus en profondeur les liens entre cette variable, les croyances liées au viol et l'attribution de responsabilité. Des études futures devraient examiner plus en profondeur ces liens.

Finalement, la présence de croyances erronées chez les participants diminue la probabilité qu'ils indiquent que l'acte sexuel devrait être dénoncé à la police dans le cas où la femme est l'instigatrice du comportement sexuel et que l'homme donne son non-consentement. Ceci peut s'expliquer par le fait que les participants auraient la perception erronée que les hommes ne peuvent pas se faire agresser sexuellement par des femmes, car ils sont trop forts pour se faire contraindre physiquement comme le déclarent Davis et Rogers (2006).

4.4 Les limites de la recherche

Cette étude, comme toute autre recherche scientifique, présente certaines limites méthodologiques. D'abord, l'échantillon utilisé dans le cadre de cette recherche ne permet pas la généralisation des résultats à l'ensemble de la population de l'Université de Montréal et encore moins à la population étudiante du Québec. Dans le but d'avoir une meilleure représentation de la population étudiante et s'assurer que l'échantillon soit diversifié, les

stratégies de recrutement doivent être variées. Puisque le recrutement des étudiants participant à notre étude n'a pas pu être fait par l'envoi d'un courriel via les listes institutionnelles, le nombre d'étudiants directement sollicité pour participer à notre étude a été limité. Pour les futures recherches, des méthodes de recrutement supplémentaires pourraient être envisagés. Par exemple, des affiches pourraient être diffusées dans les différents pavillons, un message publicitaire pourrait être placé sur le site internet de l'université, le journal étudiant ou sur les écrans publicitaires disponibles dans certains pavillons, le tout dans le but de solliciter la participation des étudiants tant masculins que féminin et de divers domaines d'étude. D'autre part, plus d'une plateforme auraient pu être utilisée pour recruter les participants via les réseaux sociaux, au lieu de se limiter au site Facebook. Évidemment, ces stratégies comporteraient aussi des limites car il serait impossible d'assurer une représentation exacte de la population étudiante. En contraste, des recherches incluant des échantillons représentatifs de tous les étudiants universitaires aideraient à vérifier si effectivement les étudiants en général ont moins tendance que la population à blâmer les victimes d'agression sexuelle ou si seulement les étudiants en sciences sociales auraient cette tendance.

La collecte de données dans le cadre de cette étude s'est fait via un sondage en ligne qui assurait la confidentialité des réponses. Malgré le fait que les questionnaires auto-révélés sont généralement une forme de collecte de données efficaces (Gingras et Belleau, 2015) permettant d'obtenir des informations sur différents sujets plus personnels (tel que la victimisation sexuelle), il est possible que certains étudiants n'aient tout de même pas répondu ouvertement et honnêtement aux questions. La désirabilité sociale est caractérisée par une volonté de vouloir donner une bonne image de soi. Ainsi, les participants répondent aux questions de façon à ce que leurs réponses correspondent aux normes sociales (Crowne et Marlowe, 1960) même si cela ne reflète pas leurs propres croyances ou opinions. Dans le cas de la présente étude, il pourrait être question de diminuer intentionnellement la responsabilité que l'on attribue à la victime puisque c'est la réponse la plus socialement acceptable. Selon Wang, Liu, Cheng et Cheng (2013), les sondages en ligne peuvent créer une certaine méfiance chez les participants quant à la confidentialité de l'étude, augmentant ainsi les réponses socialement désirables de la part des participants. Ainsi, il est possible que ce phénomène ait

pu influencer les réponses des étudiants de notre étude, entre autre parce qu'ils étaient questionnés sur des sujets intrusifs et sensibles (victimisation sexuelle, habitude de consommation, croyances entourant le viol).

Il n'est toutefois pas possible de déterminer à quel point ce phénomène s'est retrouvé dans les réponses des participants. Afin de contrer la présence potentielle de désirabilité sociale, de futures recherches devraient inclure un outil tel l'échelle de Paulhus (1991) le « *Balanced Inventory of Desirable Responding* ». Cette échelle permet de détecter la présence de désirabilité sociale chez les participants aux études. Les analyses pourraient donc examiner son impact sur les résultats et, si nécessaire, contrôler statistiquement son effet.

Une autre limite de l'étude est la conception des vignettes illustrant les différents scénarios de viol. Chaque vignette a été conçue pour inclure qu'un seul facteur situationnel étudié dans le cadre de cette recherche. Malgré nos efforts d'inclure seulement un facteur par vignette, il est possible que les participants aient pris en considération d'autres informations dans le scénario (tel que la relation entre les deux partis ou le niveau de coercition sexuelle) ce qui a pu influencer leur interprétation et attribution de la responsabilité. Afin de s'assurer que l'interprétation du scénario et l'attribution de la responsabilité soient basées uniquement sur la présence du facteur situationnel voulant être étudié, les recherches futures devraient questionner les étudiants clairement sur le motif pour lequel il attribue la responsabilité à l'un ou l'autre des partis dans le scénario.

Finalement, l'utilisation adaptée de l'outil « *Illinois Rape Myth Acceptance Scale* » de Payne, Lonsway & Fitzgerald (1999) constitue une limite. Dans le cadre de cette étude, chaque question de l'échelle a été dichotomisé en réponses « vrai » ou « faux ». L'utilisation d'une échelle de type Likert aurait permis une plus grande variance dans les réponses obtenues. Une autre difficulté est qu'à la base, ce questionnaire a été conçu pour être répondu par des hommes seulement, puisque les questions incluses dans cette échelle font référence à une victime de sexe féminin et exclut la possibilité que l'homme puisse être victime. Cependant, notre étude incluait des vignettes ayant un homme comme victime et une femme ayant le rôle d'agresseur et notre échantillon était constitué d'hommes et de femmes. Pour contrer cette limite et avoir une meilleure perception des croyances liées à la victimisation

sexuelle des hommes,, l'échelle « *The Male Rape Myth Acceptance Scale* » conçue par Struckman-Johnson et Struckman-Johnson (1992) pourrait être considéré pour de futures recherches. Cette échelle aura permis d'évaluer la présence ou l'absence de croyances erronées parmi notre échantillon en ce qui concerne la victimisation sexuelle chez les hommes. Ces données auraient possiblement permis de mieux comprendre pourquoi certains étudiants considèrent que les actes sexuels coercitifs commis à l'égard des hommes (illustré par les vignettes) ne devraient pas nécessiter une dénonciation policière. Un autre moyen pour contrer cette limite aurait été d'incorporer dans notre étude des questions liées aux croyances concernant la victimisation sexuelle des hommes tel qu'il a été fait dans « L'enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire » (2016), où les auteurs ont intégré à leur outil les croyances concernant la victimisation des hommes, inspirés de l'article de Vandiver et Dupalo (2015).

Conclusion

La «culture de viol» est une problématique présente sur les campus universitaires d'autant plus que les étudiants représentent un groupe à risque d'être victime de violence sexuelle (Hayes, Abbott et Cook, 2016). Le phénomène du « victim-blaming » continue d'être un problème sociétal puisque plusieurs victimes continuent de ne pas dénoncer à la police leur abus par peur d'être blâmées pour leur victimisation sexuelle. Il est important de poursuivre le développement des connaissances sur les différentes dimensions entourant cette problématique afin de mieux intervenir sur les causes et répercussions auprès des victimes.

L'objectif de cette étude était de déterminer si la consommation d'alcool, la consommation de drogue, le visionnement de pornographie ou le non-consentement émis par la victime sont des facteurs influençant la perception d'un échantillon d'étudiants masculins et féminins quant à la responsabilité de l'acte sexuel coercitif et leur propension à rapporter qu'un acte sexuel coercitif devrait être divulguée à la police. Les résultats ont révélés que les participants masculins attribuaient plus souvent que les femmes une part de responsabilité de l'acte sexuel à la victime, peu importe le sexe de la victime et le contexte dans lequel a lieu l'acte sexuel. Les femmes, comparativement aux hommes, attribuaient plus de responsabilités à l'instigateur du comportement sexuel, et ce peu importe le facteur situationnel inclus dans le scénario. De plus, elles sont plus nombreuses à rapporter qu'elles divulgueraient ces actes sexuels coercitifs à la police, malgré la présence de facteurs situationnels qui peuvent influencer l'interprétation du scénario. Finalement, les résultats ont indiqué que la présence de croyances erronées liées au viol chez le participant augmente l'attribution de la responsabilité à la victime, diminue l'attribution de responsabilité à l'agresseur et par conséquent, diminue la probabilité que les étudiants considèrent nécessaire que l'acte sexuel coercitif soit divulgué à la police.

Dans le but de continuer l'avancement des connaissances, de futures recherches devraient inclure d'autres facteurs situationnels permettant de prédire l'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif et le recours à la divulgation policière. Par exemple, il serait intéressant d'étudier dans les vignettes non seulement la réputation de la victime, mais

également celle de l'agresseur. Jusqu'à présent, les études sur l'attribution de la responsabilité « victim-blaming » incluent les caractéristiques de la victime tel que son comportement, ses antécédents ou sa réputation, mais ces études ne prennent pas en considération la réputation ou les antécédents de l'agresseur (ex : ses antécédents judiciaires, ses habitudes de consommation, etc.). Pourtant, ces facteurs pourraient influencer l'attribution de la responsabilité de l'acte sexuel non-consentant ou le recours à la divulgation policière. De plus, il serait intéressant que plus d'études soient conçues en utilisant des cas vécus afin d'évaluer si l'utilisation de matériel impliquant de réelles victimes aurait un impact sur l'attribution de la responsabilité attribuée par les participants à la victime et l'agresseur et ainsi sur leur décision de dénoncer la situation à la police.

Cette recherche ne permet pas la généralisation des résultats; des recherches supplémentaires qui tiennent des limites de cette étude sont nécessaires. Néanmoins, si celle-ci encourage une victime à dénoncer les agressions qu'elle a subies, ce sera un accomplissement. Les victimes peuvent cesser de craindre et briser le silence sur leur victimisation sexuelle et la société doit comprendre qu'il faut cesser tenir les victimes responsables de leur propre victimisation. Nous espérons également que les résultats de cette recherche contribueront à la poursuite de recherches sur la victimisation sexuelle ou le harcèlement sexuel dans le milieu universitaire afin de mettre en place des moyens de prévention ou d'action pour cette problématique. Finalement, alors qu'il est important de se pencher sur la situation des étudiants en milieu universitaire, il ne faut pas oublier d'inclure toute personne œuvrant dans ce milieu (employés, enseignant, etc.) afin d'assurer que l'université ne soit pas un milieu où la culture du viol est de mise.

Références

- Abbey, A. (1982). Sex differences in attributions for friendly behaviour: Do males misperceive female friendliness? *Journal of Personality and Social Psychology*, 42, 830-838.
- Abbey, A. (1991). Acquaintance Rape and Alcohol Consumption on College Campuses: How Are They Linked?. *American Journal of College Health*, 39, 165-170.
- Abbey, A. (2002). Alcohol-related sexual assault: A common problem among college students. *Journal of Studies on Alcohol*, 14, 118-128.
- Anderson, P.B., Spruille, B., Venable, R., Strano, D.A. (2005). The relationship between heavy episodic drinking, sexual assault and being sexually assaulted for Southern urban university students. *Electronic Journal of Human Sexuality*, 8. Repéré à http://www.ejhs.org/volume8/heavy_drinking.htm
- Bell, S. T., Kuriloff, P. J. (1994). Understanding Attributions of Blame in Stranger Rape and Date Rape Situations: An Examination of Gender, Race, Identification, and Students' Social Perceptions of Rape Victims. *Journal of Applied Social Psychology*, 24 (19), 1719-1734.
- Bergeon, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., Auclair, I., Clennett-Sirois, L., Daigneault, I., Damant, D., Demers, S., Dion, J., Lavoie, F., Paquette, G. et S. Parent (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec: Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Boswell, A., Spade, J. (1996). Fraternities and collegiate rape culture: Why are some fraternities more dangerous places for women? *Gender & Society*, 10, 133-147.
- Bridges, J. S. (1991). Perceptions of date and stranger rape: A difference in sex role expectations and rape-supportive beliefs. *Sex Roles*, 24, 291-307.
- Brière, J., Malamuth, N. (1983). Self-Reported Likelihood of Sexually Aggression Behavior: Attitudinal versus Sexual Explanations. *Journal of Research in Personality*, 17, 315-323.
- Brière, J., Malamuth, N., Check, J. (1985). Sexuality and Rape Supportive Beliefs. *International Journal of Women's Studies*, 8(1), 383-403.
- Burgess, G.H. (2007). Assessment of rape supportive beliefs in college men. *Journal of Interpersonal Violence*, 22, 973-993.
- Burt, M.R. (1980). Cultural Myths and Supports for Rape. *Journal of Personality and Social Psychology*, 38, 217-230.

- Check, J.V.P., Elias, B., Barton, S. (1988). Hostility Toward Me in Female Victims of Male Sexual Aggression. Dans G.W., Russell. *Violence in Intimate Relationships* (p. 149-162). Great Neck, New York: PMA Publishing Corp.
- Check, J.V.P., Malamuth, N.M. (1983), Sex Role Stereotyping and Reactions to depictions of Stranger Versus Acquaintance Rape. *Journal of Personality and Social Psychology*, 45(2), 344-356.
- Crowe, L., George, W. (1989). Alcohol and Human Sexuality: *Review and Integration*. *Psychological Bulletin*, 105, 374-386.
- Crowne, D., Marlowe, D. (1960). A new scale of social desirability independent of psychopathology. *Journal of Consulting Psychology*, 24 (4), 349-354.
- Davis, M., Rogers, P. (2006). Perception of male victims in depicted sexual assaults: A review of the literature. *Aggression and Violent Behaviour*, 11, 367-377.
- Dion-Viens, D. (2016, 8 février). Sans oui, c'est non! Les universités québécoises s'attaquent à la violence sexuelle sur les campus. *Le Journal de Québec*. Repéré à <http://www.journaldequebec.com/2016/02/08/sans-oui-cest-non>
- Donnerstein, E., Linz, D. (1986). The question of pornography. *Psychology Today*, 20 (12), 56-59.
- Duchaine, H. (2016, 22 octobre). Critiquée de toutes parts: La crédibilité et la version des faits de celle qui accuse un député de viol sont mises à rude épreuve. *Le Journal de Québec*. Repéré à <http://www.journaldequebec.com/2016/10/22/critiquee-de-toutes-parts>.
- Eigenberg, H., Garland, R. (2008). Victim blaming. In L.J. Moriarty (Ed.), *Controversies in Victimology*, p.21-36. Newark, New Jersey: Elsevier Press.
- Estrich, Susan. (1987). *Real Rape: How the legal system victimizes women who say no*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.
- Finch, E., Munro, V. E. (2007). The Demon Drink and the Demonized Woman: Socio-Sexual Stereotypes and Responsibility Attribution in Rape Trials Involving Intoxicants. *Social Legal Studies*, 16(4), 591-614.
- Fisher, B., Cullen, F., Turner, M. (2000). *The sexual victimization of college women*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice.
- Fisher, B., Daigle, L.E., Cullen, F., Turner, M.G. (2003). Reporting sexual victimization to the police and others. *Criminal Justice and Behaviour*, 30, 6-38.
- Freyd, J., Birrell, P. (2013). *Blind to betrayal: Why we fool ourselves: We aren't being fool*. Hoboken, New Jersey: John Wiley.

- Gaudreault, A. (2002). La judiciarisation de la violence conjugale: regard sur l'expérience québécoise. *Œuvre de justice et victimes*, 2, 71-85.
- Gingras, M.E., Belleau, H. (2015). *Les avantages et les désavantages du sondage en ligne comme méthode de collecte de données. Une revue de la littérature*. Institut national de la recherche scientifique. Centre-Urbanisation culture société: Montréal.
- Girard, A.I., Senn, C.Y. (2008). The role of the new “date rape drugs” in attributions about date rape. *Journal of Interpersonal Violence*, 23, 3-24.
- Goldman, M., Roehrich, L. (1991). Alcohol, Expectancies and Sexuality. *Alcohol Health and Research World*, 15, 126-132.
- Gouvernement du Québec. (2016). Mieux comprendre les agressions sexuelles. Repéré à <http://agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/mieux-comprendre/statistiques.php>
- Grubb, A., Harrower, J. (2009). Understanding attribution of blame in cases of rape: An analysis of participant gender, type of rape and perceived similarity to the victim. *Journal of Sexual Aggression*, 15 (1), 63-81.
- Hammock, G.S., Richardson, D.R. (1997). Perceptions of rape: The influence of closeness of relationship, intoxication and sex of participant. *Viol. Vict.* 12 (3), 237–246.
- Hayes, R.M., Abbott, R.L, Cook, S. (2016). It's Her Fault: Student Acceptance of Rape Myths On Two College Campuses. *Violence Against Women*, 22 (13), 1540-1555.
- Hayes, R.M., Lorenz, K., et Bell, K. (2013). Victim blaming others: Rape myth acceptance and the just world belief. *Feminist Criminology*, 5, 335-354.
- Hayes-Smith, R., Levett, L. (2010). Student perceptions of sexual assault resources and prevalence of rape myth attitudes. *Feminist Criminology*, 5, 335-354.
- Hébert, J-C. (2016, 28 octobre). Affaire Paquet-Sklavounos : l'opinion publique ne doit pas se substituer à la justice. *La Presse*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201610/25/01-5034084-affaire-paquet-sklavounos-lopinion-publique-ne-doit-pas-se-substituer-a-la-justice.php>
- Hindmarch, I., Elsholy, M., Gambles, J., Salamone, S. (2001). Forensic Urinalysis of Drug Use in Cases of Alleged Sexual Assault. *Journal of Clinical Forensic Medicine*, 8, 197-205.
- Karjane, H.M., Fisher, B.S., Cullen, F.T. (2005). *Sexual assault on campus: What colleges and universities are doing about it*. Washington, DC: US Department of Justice, National Institute of Justice NCJ Publication no. 205521.

- Kleinke, C. L., Meyer, C. (1990). Évaluation of Rape Victim by Men and Women With High and Low Belief in a Just World. *Psychology of Women Quarterly, 14*, 343-353.
- Koss, M.P., Gidycz, C.A. (1985). Sexual Experiences Survey: Reliability and Validity. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 53* (3), 422-423.
- Koss, M.P., Gidycz, C.A., Wisniewski, N. (1987). The Scope of Rape: Incidence and Prevalence of Sexual Aggression and Victimization in a National Sample of Higher Education Students. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 55* (2), 162-170.
- Koss, M.P., Oros, C.J. (1982). Sexual experiences survey: A research instrument investigation sexual aggression and victimization. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 50*, 455-457.
- Leigh, B. (1995). A Thing So Fallen, and So Vile: Images of Drinking and Sexuality in Women. *Contemporary Drug Problems, 22*, 415-434.
- Lerner, M.J. (1980). *The belief in a just world: A fundamental delusion*. New York: Plenum Press.
- Lerner, M. J., Miller, D. T. (1978). Just world research and the attribution process: Looking back and ahead. *Psychological Bulletin, 85*, 1030-1051.
- Lonsway, K.A., Fitzgerald, L.F. (1994). Rape myths in review. *Psychology of Women Quarterly, 18*, 133-164.
- Lynch, K.R., Wasarhaley, N.E., Golding, J.M., Simcic, T. (2013). Who Bought the Drinks? Juror's Perceptions of Intoxication in a Rape Trial. *Journal of Interpersonal Violence, 30*, 1-18.
- Malamuth, N. M. (1981). Rape Proclivity Among Males. *Journal of Social Issues, 37* (4), 138-157.
- Malamuth, N.M., Check, J.V.P. (1980a). Penile tumescence and perceptual responses to rape as a function of victim's perceived reactions. *Journal of Applied Social Psychology, 10*, 528-547.
- Malamuth, N. M., Check, J.V.P. (1981). The effects of mass media exposure on acceptance of violence against women: A field experiment. *Journal of Research in Personality, 15*, 436-446.
- Margolin, G, Ramos, M.C., Baucom, B.R., Bennett, D.C., Guran, E.L. (2013). Substance Use, Aggression Perpetration and Victimization: Temporal Co-occurrence in College Males and Females. *Journal of Interpersonal Violence, 28* (14) 2849-2872.
- Mayerson, S.E., Taylor, D.A. (1987). The Effects of Rape Myth Pornography on Women's Attitudes and the Mediating Role of Sex Role Stereotyping. *Sex Roles, 17* (5), 321-338.

- Miller, F. D., Smith, E. R., Ferree, M. M., Taylor, S. E. (1976). Predicting perceptions of victimization. *Journal of Applied Social Psychology*, 6,352-359.
- Ministère de la Sécurité Publique du Québec. (2011). *Statistiques sur les agressions sexuelles au Québec 2009*. Répéré à <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/statistiques#ref>
- Morry, M.M., Winkler, E. (2001). Student Acceptance and Expectation of Sexual Assault. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 33 (3), 188-192.
- Mosher, D.L., Anderson, R.D. (1986). Macho Personality, Sexual Aggression and Reactions to Guided Imagery of Realistic Rape. *Journal of Research in Personality*, 20, 77-94.
- Muehlenhard, C.L., Danoff-Burg, S., Powch, I.G. (1996). «Is Rape Sex or Violence? Conceptual Issues and Implications». *Sex, Power, Conflict: Evolutionary and Feminist Perspectives*. New York: Oxford University Press, 199-134.
- Muehlenhard, C., Linton,M. (1987). Date Rape and Sexual Aggression and Reactions to Guided Imgaery and Risk Factors?. *Journal of Counselling Psychology*, 34, 186-196.
- Nunes, K.L., Hermann, M., Ratchliffe, K. (2013). Implicit and Explicit Attitudes Towards Rape are Associated With Sexual Agression. *Journal of Interpersonal Violence*, 28 (13), 2657-2675.
- Osman, S., Davis, C.M. (1999). Predicting perceptions of rape based on individual beliefs and female alcohol consumption. *Journal of College Student Development*, 40(6), 701-709.
- Oddone-Paolucci, E., Genuis, M., Violato, C. (2000). A Meta-Analysis of the Published Research on the Effects of Pornography. Dans Violato C., Oddone-Paolucci, E. *The Changing Family and Child Development* (pp 48–59). Aldershot, England: Ashgate Publishing.
- Parkhill, M., Abbey, A. (2008). Does alcohol contribute to the confluence model of sexual assault perpetration? *Journal of Social and Clinical Psychology*, 27, 529-554.
- Paulhus, D. L. (1991). Measurement and control of response bias. In J.P. Robinson, J.P., Shaver, P.S., Wrightsman, L.S. *Measure of personality and social psychological attitude*, 17-51. New York: Academic Press.
- Payne, D.L., Lonsway, K.A., Fitzgerald, L.F. (1999). Rape myth acceptance: Exploration of its structure and its measurement using the “Illinois Rape Myth Acceptance Scale.” *Journal of Reserche in Persoonality*, 33, 27-68.
- Peterson, Z.D., Muehlenhard, C. L. (2004). Was it Rape? The Function of Women’s Rape Myth Acceptance and Definitions of Sex in Labelling Their Own Experiences. *Sex roles*, 51 (3/4), 129-144.
- Pino, N.W., Meier, R.F. (1999). Gender differences in rape reporting. *Sex Roles*, 40, 979-990.

- Pollard, P. (1992). Judgements about victims and attackers in depicted rape cases: A review. *British Journal of Social Psychology, 31*, 309-326.
- Ramoisy, J. (1995). La violence faite aux femmes : à travers les agressions à caractère sexuel. *Conseil du statut de la femme*, 1-76.
- Rentschler, C.A.(2014). Rape Culture and the Feminist Politics of Social Media. *Girlhood Studies 7 (1)*, 65-82.
- Ricciardelli, L., Connor, J., Williams, R., Young, R. (2001). Gender stereotypes and drinking cognitions as indicators of moderate and high risk drinking among young women and men. *Drug and Alcohol Dependence, 61*, 129-136.
- Richardson, D., Campbell, J. (1982). Alcohol and Rape: The Effect of Alcohol on Attributions of Blame for Rape. *Personality and Social Psychology Bulletin 8(3)*, 468–476.
- Sarrel, P.M., Masters, W. H. (1982). Sexual molestation of men by women. *Archives of Sexual Behaviour, 11(2)*, 17-131.
- Scott-Ham, M., Burton, F. (2006). A study of blood and urine alcohol concentrations in cases of alleged drug-facilitated sexual assault in the United Kingdom over a three-year period. *Journal of Clinical Forensic Medicine, 13*, 107-111.
- Statistiques Canada (2014). Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014. Repéré à http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504#a4
- Stromwall, L.A, Alfredsson, H., Landstrom, S. (2012). Rape victim and perpetrator blame and the Just World hypothesis: The influence of victim gender and age. *Journal of Sexual Aggression, 1-11*.
- Stahl, D. E, Kazemi, A. (2010). Rape Victim Blaming as System Justification: The Role of Gender and Activation of Complementary Stereotypes. *Social Justice Research, 23 (4)*, 239-258.
- Stormo, K., Lang, A., Stritzke, Q. (1997). Attributions about Acquaintance Rape: The Role of Alcohol and Individual Differences'. *Journal of Applied Social Psychology, 27 (4)*, 279-305.
- Struckman-Johnson, C., & Struckman-Johnson, D. (1992). Acceptance of male rape myths among college men and women. *Sex Roles, 27*, 85-100.
- Suarez, E., Gadalla, T.M. (2010). Stop blaming the victim: A meta-analysis on rape myths. *Journal of Interpersonal Violence, 25*, 2010-2035.
- Vandiver, D.M., Rager Dupalo, J. (2012). Factors That Affect College Students' Perceptions of Rape: What Is the Role of Gender and Other Situational Factors? *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 57 (5)*, 592-612.

- Wall, A., Schuller, R. (2000). Sexual Assault and Defendant/Victim Intoxication: Jurors' Perceptions of Guilt. *Journal of Applied Social Psychology* 30(2): 253–74.
- Wang, C. C., Liu, K.S., Cheng, C.L., Cheng, Y.Y. (2013). Comparison of Web-Based Versus Paper-and-Pencil Administration of a Humor Survey. *Computers in Human Behavior* 29 (3), 1007-1011.
- Ward, C. (1988). The Attitudes Toward Rape Victims Scale: Construction, validation and cross-cultural applicability. *Psychology of Women Quarterly*, 12, 127-146.
- Weis, K., Borges, S.S. (1973). Victimology and rape: The case of the legitimate victim. *Issues in Criminology*, 8, 71-115.
- Weisz, M. G., Earls, C.M. (1995). The effects of exposure to filmed sexual violence on attitudes towards rape. *Journal of Interpersonal Violence*, 10 (1), 71-84.
- Whatley, M. A., Riggio, R. E. (1993). Gender Differences in Attribution of Blame for Male Rape Victims. *Journal of Interpersonal Violence*, 8(4), 502-511.
- Wortley, R. (2001). A Classification of Techniques for Controlling Situational Precipitators of Crime. *Security Journal*, 14(4), 63-82.
- Wyer, R.S., Galen, Jr., Bodenhausen, V., Gorman, T.F. (1985). Cognitive Mediators of Reactions to Rape. *Journal of Personality and Sexual Psychology*, 48(2), 324-338.
- Yates, P., Matheson, K. (1995). An Investigation of Factors Associated with Definitions and Perceptions of Rape, Propensity to Commit Rape, and Rape Prevention. *Canadian Psychological Association*, 1-13

Annexes

Annexe 1. Le questionnaire sur les habitudes de vie

1. Consommez-vous de l'alcool?

- Oui
- Non

2. Quelle est la fréquence de votre consommation d'alcool ?

- Aucune
- À l'occasion
- Une ou deux fois par semaine
- Trois fois ou plus par semaine, mais pas tous les jours
- Tous les jours
- Plusieurs fois par jour

3. Consommez-vous des drogues illicites ?

- Oui
- Non

4. Quelle est la fréquence de votre consommation de drogues illicites?

- Aucune
- À l'occasion
- Une ou deux fois par semaine
- Trois fois ou plus par semaine, mais pas tous les jours
- Tous les jours
- Plusieurs fois par jour

5. Avez-vous déjà visionné de la pornographie?

- Oui
- Non

6. À quelle fréquence visionnez-vous du matériel pornographique?

- Jamais
- Une fois par mois
- Une à trois fois par mois
- Une fois par semaine
- Plus d'une fois par semaine
- Une fois par jour
- Plus d'une fois par jour

7. Quel type de pornographie visionnez-vous le plus fréquemment?

- Soumission « Bondage » (relation sexuelle où l'un des individus est attaché)
- Hétérosexuel (relation sexuelle entre une femme et un homme)
- Sexe en groupe (relation sexuelle avec trois personnes ou plus)
- Bestialité (relation sexuelle avec un animal)
- Viol (un individu qui force un autre individu à avoir une relation sexuelle)
- Homosexualité masculine (relation sexuelle entre deux hommes)
- Homosexualité féminine (relation sexuelle entre deux femmes)
- Juvénile (matériel pornographique impliquant un mineur)
- Viol collectif (plusieurs individus qui forcent un autre individu à avoir une relation sexuelle)
- Ne s'applique pas

8. Vous arrive-t-il de visionner de la pornographie où un viol est simulé?

- Jamais
- Peu
- Quelques fois
- Souvent
- Toujours

9. Combien de partenaire(s) sexuel(s/les) différent(s/es) avez-vous eu? :

- Aucun
- 1 à 5
- 6 à 10
- 11 à 15
- 16 à 20
- 21 à 25
- 26 à 30
- 30 et plus

10. Actuellement, à combien estimez-vous sur une échelle de 1 à 6 votre satisfaction en ce qui concerne votre vie sexuelle? (1 étant aucunement satisfait et 6 totalement satisfait):

- 1 : Aucunement satisfait
- 2 : Insatisfait
- 3 : Plus ou moins satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Satisfait
- 6 : Totalement satisfait

Annexe 2. Le questionnaire sur les croyances erronées entourant le viol

Veillez lire attentivement chacune des phrases et encercler la lettre V (vrai) si la phrase représente ce que vous pensez, ou F (faux) si vous êtes en désaccord avec ce qui est écrit.

1. Quand les femmes adoptent des comportements de séduction, elles s'exposent au viol. V F
2. La plupart du temps, si une femme est violée, c'est qu'elle a adopté un comportement négligent qui l'a placée dans cette situation. V F
3. Il est réaliste de dire que toute femme qui séduit sexuellement un homme et qui ne finit pas ce qu'elle a commencé mérite toutes les conséquences que cela peut entraîner. V F
4. Dans bien des cas, un viol survient parce que la femme a donné de faux espoirs à l'homme V F
5. Normalement, les hommes n'ont pas l'intention de forcer une femme à avoir une relation sexuelle, mais parfois ils se laissent emporter par leurs pulsions sexuelles. V F
6. Dans certaines situations, la femme souhaitait se faire violer. V F
7. Même si une femme considère qu'il s'agit d'un viol, elle a probablement aimé l'acte. V F
8. Si une femme ne se défend pas physiquement, on ne peut pas vraiment dire qu'il s'agissait d'un viol. V F
9. Il n'y a probablement pas eu de viol si une femme n'a pas de bleus ou de marques. V F
10. Initialement, si une femme se laisse caresser, cela veut dire, de manière implicite, qu'elle accepte d'avoir une relation sexuelle. V F
11. Quand une femme se fait violer, c'est souvent parce qu'elle n'a pas dit non assez clairement V F
12. Les femmes ont tendance à exagérer les conséquences qu'un viol peut engendrer. V F
13. Quand un homme viole, c'est parce qu'il a un désir sexuel trop élevé. V F
14. C'est dans la nature humaine des hommes d'abuser sexuellement des femmes qui ne sont pas suffisamment vigilantes. V F
15. Il y a plus de chances qu'un violeur soit noir ou hispanique que blanc. V F
16. Dans tous les cas de viol, il faut se demander si la victime a mauvaise réputation. V F
17. Les viols ont surtout lieu dans les quartiers qui ont mauvaise réputation. V F
18. Bien des personnes qui disent être victimes d'un viol sont en fait des femmes qui ont participé à un acte sexuel et qui ont par la suite regretté leur geste. V F
19. Quand un partenaire paie toutes les factures d'une femme, cela lui donne le droit d'obtenir du sexe de celle-ci dès qu'il le souhaite V F

Annexe 3. Les vignettes-scénarios

Consignes : Veuillez lire les vignettes suivantes et indiquer à quel degré/niveau vous évaluer le niveau d'attribution de la responsabilité de chaque parti impliqué dans le scénario ensuite, veuillez indiquer si la personne devrait rapporter l'incident à la police.

Vignette 1 : Sara et Étienne sont dans un bar. Étienne offre des verres alcoolisés à Sara tout au long de la soirée. À la fin de la soirée, Étienne propose de raccompagner Sara chez elle. Dans la voiture, Étienne s'approche de Sara et lui touche les parties génitales pendant qu'elle est tombée endormie. Sara se réveille et repousse la main d'Étienne.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Sara a consommé de l'alcool
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation

- L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
- L'acte ne constitue pas un délit
- Autre : _____

Vignette 2 : Jonathan regarde une vidéo pornographique dans lequel on voit un homme attacher une femme à un lit et la femme se débat. Jonathan se masturbe pendant le visionnement. À l'arrivée de Mélissa, ils s'embrassent et se caressent. Jonathan se met par-dessus Mélissa et lui enlève ses vêtements, mais elle lui demande de ne pas aller trop loin. Jonathan menotte Mélissa au lit et la met nue afin de reproduire ce qu'il a vu dans le vidéo. Ils ont une relation sexuelle.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable
- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable
- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non
- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Jonathan a été excité sexuellement par le visionnement de la vidéo pornographique
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police

- L'acte ne constitue pas un délit
- Autre : _____

Vignette 3 : Sandra et Mathieu sont dans un rave et ils consomment de la drogue. Ils ont des pertes de mémoire durant la soirée due à la substance psychoactive qu'ils ont consommée. Après le rave, Sandra et Mathieu s'embrassent, se collent dans le lit. Sandra refuse de se déshabiller, mais Mathieu lui fait changer d'idée. Mathieu touche les parties génitales de Sandra et vice versa. Mathieu demande à Sandra de lui faire une fellation, mais elle refuse. Mathieu menace de mettre Sandra dehors si elle ne le fait pas. Sandra accepte finalement.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Sandra a consommé de la drogue
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 4 : Chantal et Maxime sont dans une soirée d'amis. Chantal prend plusieurs boissons alcoolisées tandis que Maxime ne boit pas. À la fin de la soirée, Maxime reconduit Chantal vers son domicile. Une fois au domicile, Maxime doit aider Chantal à monter les escaliers et entrer dans son appartement, car elle a mal au cœur. Chantal lui demande de passer la nuit avec elle, car elle ne se sent pas bien. Durant la nuit, Maxime l'embrasse, lui touche les parties génitales et performe du sexe oral sur Chantal qui se réveille.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?

- 1) Non responsable
- 2) Un peu responsable
- 3) Plus ou moins responsable
- 4) Plutôt responsable
- 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?

- 1) Non responsable
- 2) Un peu responsable
- 3) Plus ou moins responsable
- 4) Plutôt responsable
- 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?

- Oui
- Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?

- Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
- Chantal a consommé de l'alcool
- Chantal a demandé à Maxime de dormir chez elle
- Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
- L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
- L'acte ne constitue pas un délit
- Autre : _____

Vignette 5 : Lors d'une soirée, Shawn propose à Samantha de prendre de la drogue avec lui. Samantha accepte, car elle ne veut pas passer pour la fille ennuyeuse. De retour à l'appartement, Shawn la couche sur le lit et l'embrasse. Samantha rit et le repousse. Shawn lui dit qu'elle devrait essayer d'autres expériences et qu'elle ne le regrettera pas. Samantha se sent la tête légère et refuse. Il insiste. Elle accepte finalement de coucher avec lui.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Samantha a consommé de la drogue
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 6 : Au retour d'une soirée au restaurant, Louisa plaque Marc-André dans le mur et l'embrasse en le touchant. Marc-André se détourne la tête et enlève la main de Louisa de son pantalon. Louisa croit que Marc-André fait semblant de ne pas aimer cela, alors elle le jette sur le lit. Elle enlève les vêtements de Marc-André même s'il tente de lui en empêcher. Louisa lui dit qu'il n'a pas à stresser et que tout va bien se passer. Marc-André reste figé. Louisa et Marc-André ont une relation sexuelle complète.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Marc-André ne verbalise pas qu'il ne veut pas avoir de relation sexuelle avec Louisa
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 7 : Christian et Maude regardent un film pornographique à la télévision. Les deux commencent à s’embrasser et se caresser le corps en imitant les personnages du film pornographique. Ils se déshabillent et se donnent des caresses partout sur le corps passant par les parties génitales. Mutuellement ils performant du sexe oral l’un sur l’autre. Christian tente d’avoir une relation sexuelle avec Maude, mais elle le repousse. Christian lui dit qu’elle est mieux de coucher avec lui si elle veut rester avec lui. Maude accepte finalement.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l’homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s’applique pas en raison de la divulgation policière
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L’acte décrit n’est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L’acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 8 : Julie et David sont dans un party. David offre à Julie un verre alcoolisé tout au long de la soirée, mais elle refuse. David quant à lui prend quelques boissons alcoolisées durant la soirée avec ses amis. Lorsque tout le monde est couché, David entre dans la chambre de Julie et lui fait des attouchements sexuels pendant que Julie dort. Julie se réveille demande à David de quitter la chambre, mais il continue à la toucher.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - David a consommé de l'alcool
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 9 : Au retour d'une soirée au restaurant, Jean-Pierre plaque Patricia dans le mur et l'embrasse en la touchant. Patricia se détourne la tête et enlève la main de Jean-Pierre de son chandail. Jean-Pierre croit que Patricia fait semblant de ne pas aimer cela, alors il la jette sur le lit. Il enlève les vêtements de Patricia même si elle tente de lui en empêcher. Jean-Pierre lui dit qu'elle n'a pas à stresser et que tout va bien se passer. Patricia reste figée. Patricia et Jean-Pierre ont une relation sexuelle complète.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Patricia ne verbalise pas qu'elle ne veut pas avoir de relation sexuelle avec Jean-Pierre
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 10 : Félix et Sophie sont dans une soirée d'amis. Félix prend plusieurs boissons alcoolisées tandis que Sophie ne boit pas. À la fin de la soirée, Sophie reconduit Félix vers son domicile. Une fois au domicile, Sophie doit aider Félix à monter les escaliers et entrer dans son appartement, car il a mal au cœur. Félix lui demande de passer la nuit avec lui, car il ne se sent pas bien. Durant la nuit, Sophie l'embrasse, lui touche les parties génitales et performe du sexe oral sur Félix qui se réveille.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Félix a consommé de l'alcool
 - Félix a demandé à Sophie de dormir chez lui
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 11 : Au retour d'une soirée au restaurant, Marianne plaque César dans le mur et l'embrasse en le touchant. César enlève la main de Marianne de son pantalon. Marianne croit que César fait semblant de ne pas aimer cela, alors elle le jette sur le lit. Elle lui descend son pantalon même s'il tente de lui en empêcher. Il lui répète qu'il ne veut pas avoir de relation sexuelle avec elle. Marianne menace de le frapper. Marianne et César ont une relation sexuelle complète.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 12 : Sébastien et Kimberly sont dans un bar. Kimberly offre des verres alcoolisés à Sébastien tout au long de la soirée. À la fin de la soirée, Kimberly propose de raccompagner Sébastien chez lui. Dans la voiture, Kimberly s'approche de Sébastien et lui touche les parties génitales pendant qu'il est tombé endormi. Sébastien se réveille et repousse la main de Kimberly.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Sébastien a consommé de l'alcool
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 13 : Annie regarde une vidéo pornographique dans lequel on voit une femme attacher un homme à un lit et l'homme se débat. Annie se masturbe pendant le visionnement. À l'arrivée de Vincent, ils s'embrassent et se caressent. Annie se met par-dessus Vincent et lui enlève ses vêtements, mais il lui demande de ne pas aller trop loin. Annie menotte Vincent au lit et le met nu afin de reproduire ce qu'elle a vu dans la vidéo. Ils ont une relation sexuelle.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Annie a été excitée sexuellement par le visionnement de la vidéo pornographique
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 14 : François et Janie sont dans un rave et ils consomment de la drogue. Ils ont des pertes de mémoire durant la soirée due à la substance psychoactive qu'ils ont consommée. Après le rave, François et Janie s'embrassent, se collent dans le lit. François refuse de se déshabiller, mais Janie lui fait changer d'idée. Janie touche les parties génitales de François et vice versa. Elle lui demande de lui faire un cunnilingus, mais il refuse. Janie menace de mettre François dehors s'il ne le fait pas. François accepte finalement.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - François a consommé de la drogue
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 15 : Au retour d'une soirée au restaurant, Ricardo plaque Camila dans le mur et l'embrasse en la touchant. Camila se détourne la tête et enlève la main de Ricardo de son chandail. Ricardo croit que Camila fait semblant de ne pas aimer cela, alors il la jette sur le lit. Il enlève ses vêtements même si elle tente de lui en empêcher. Elle lui répète qu'elle ne veut pas avoir de relation sexuelle avec lui. Ricardo menace de la frapper. Camila et Ricardo ont une relation sexuelle complète.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 16 : Carlos et Ève sont dans un party. Ève offre à Carlos un verre alcoolisé tout au long de la soirée, mais il refuse. Ève quant à elle prend quelques boissons alcoolisées durant la soirée avec ses amis. Lorsque tout le monde est couché, Ève entre dans la chambre de Carlos et lui fait des attouchements sexuels pendant qu’il dort. Carlos se réveille et demande à Ève de quitter la chambre, mais elle continue de le toucher.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l’homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s’applique pas en raison de la divulgation policière
 - Ève a consommé de l’alcool
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L’acte décrit n’est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L’acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 17 : Valérie et Paul regardent un film pornographique à la télévision. Les deux commencent à s’embrasser et se caresser le corps en imitant les personnages du film pornographique. Ils se déshabillent et se donnent des caresses partout sur le corps passant par les parties génitales. Mutuellement ils performant du sexe oral l’un sur l’autre. Valérie tente d’avoir une relation sexuelle avec Paul, mais il la repousse. Valérie lui dit qu’il est mieux de coucher avec elle, s’il veut rester avec elle. Paul accepte finalement.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l’homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s’applique pas en raison de la divulgation policière
 - Paul et Valérie ont été excités sexuellement par le visionnement du vidéo pornographique
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L’acte décrit n’est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L’acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Vignette 18 : Lors d'une soirée, Natasha propose à Guillaume de prendre de la drogue avec elle. Guillaume accepte, car il ne veut pas passer pour le gars ennuyeux. De retour à l'appartement, Natasha le couche sur le lit et l'embrasse. Guillaume rit et le repousse. Natasha lui dit qu'il devrait essayer d'autres expériences et qu'il ne le regrettera pas. Guillaume se sent la tête légère et refuse. Elle insiste. Il accepte finalement de coucher avec elle.

- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous la responsabilité de l'homme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Sur une échelle de 1 à 5, combien estimez-vous la responsabilité de la femme dans ce scénario, 1 étant «non responsable» et 5 étant «responsable»?
 - 1) Non responsable
 - 2) Un peu responsable
 - 3) Plus ou moins responsable
 - 4) Plutôt responsable
 - 5) Responsable

- Est-ce que vous pensez que cette situation devrait être rapportée par la personne à la police ?
 - Oui
 - Non

- Pour quelles raisons est-ce que cette situation ne devrait pas être rapportée aux policiers?
 - Ne s'applique pas en raison de la divulgation policière
 - Guillaume a consommé de la drogue
 - Les deux partis ont une part de responsabilité dans la situation
 - L'acte décrit n'est pas assez grave pour le rapporter à la police
 - L'acte ne constitue pas un délit
 - Autre : _____

Annexe 4. Le formulaire de consentement

Titre de la recherche: Les attitudes et les expériences sexuelles en lien avec l'agression sexuelle parmi les étudiants universitaires en 2015-2016 au Québec.

Chercheurs : Nicky Rosevear et Valérie Bruno, École de criminologie, Université de Montréal, sous la supervision de Franca Cortoni, Ph.D., C.Psych., professeure, École de criminologie.

1. Objectifs de la recherche:

Le but de cette recherche est de comprendre les attitudes, les croyances et les comportements des étudiants universitaires face à l'agression sexuelle. Nous souhaitons également identifier les facteurs situationnels qui influencent la perception des étudiants afin de vérifier leurs impacts sur l'attribution de la responsabilité de l'acte sexuel.

2. Participation à la recherche :

Votre participation à cette recherche consiste à répondre à un sondage en ligne d'une durée de 20 à 25 minutes sur vos attitudes et divers comportements sexuels. Il s'agit de questionnaires face au viol et aux comportements violents, de questionnaires sur vos expériences sexuelles, et des questions démographiques. Finalement, des mises en situation illustrant des scénarios de relations sexuelles entre un homme et une femme sont présentées.

3. Confidentialité

La confidentialité de votre participation et l'anonymat de vos données sont importants. Le sondage est administré en ligne via Survey Monkey. Cette méthode de récolte de données permet l'anonymat des participants et de leurs réponses, la fonction de la conservation des adresses électroniques et des adresses IP des participants ayant été désactivée dans Survey Monkey. De plus, Survey Monkey traite les sondages comme s'ils étaient privés, donc aucun résultat n'est transmis ou vendu pour d'autres recherches. Toutes les communications sur le site Survey Monkey sont envoyées vers des connexions chiffrées SSL (Secure socket layer). Il s'agit d'une connexion sécurisée qui protège les communications par l'authentification des serveurs et le chiffrement des données. Ainsi, la transmission des données se fait de manière sûre et uniquement les créateurs du sondage pourront avoir accès aux réponses des participants.

4. Utilisation future des données :

Il est possible que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature. Veuillez noter qu'une telle utilisation est toujours conditionnelle à l'approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

5. Avantages et inconvénients :

En participant à cette recherche, les étudiants contribuent à l'avancement des connaissances dans le domaine de l'agression sexuelle. Nous estimons que les risques et inconvénients de la participation à cette recherche sont minimes.

La participation à l'étude peut faire prendre conscience aux étudiants de leurs propres croyances, leurs perceptions et leurs jugements face à différentes questions éthiques. Il est possible que le fait d'être questionné sur ses propres expériences suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables chez certains participants. Si tel est le cas, les participants pourront faire appel aux services d'aide suivants ou contactez l'une des agentes de recherche qui pourra les référer à tout service d'aide pertinent. Par exemple, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) : 1-866-532-2822 ou le Centre de santé et de consultation psychologique de l'Université de Montréal : 514-343-6454.

Vous pouvez également consulter le lien ci-dessous qui vous dirigera vers des ressources d'aide en matière d'agressions sexuelles

: <http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/ressources-aide/index.php>

6. Droit de retrait

Votre participation dans la recherche est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps, sans préjudice et sans devoir justifier sa décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous n'avez qu'à fermer le lien Internet et aucune donnée ne sera enregistrée ni compilée.

7. Indemnité

Aucune indemnité ne vous sera versée pour votre participation à cette recherche.

DÉCLARATION DE CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations précédentes. Je comprends le but de l'étude et après réflexion, en cliquant sur le bouton « oui », je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision en quittant simplement le site Survey Monkey.

Pour toute question relative à la recherche, vous pouvez communiquer immédiatement avec Nicky Rosevear et Valérie Bruno, agentes de recherche et étudiantes à la maîtrise à l'École de criminologie, Université de Montréal, aux adresses courriel suivantes :

nicky.rosevear@umontreal.ca
valerie.bruno@umontreal.ca

Si vous avez des questions additionnelles qui n'ont pas été répondues par les agentes de recherche, vous pouvez communiquer avec la directrice de recherche, Franca Cortoni, professeure à l'École de criminologie, à l'adresse suivante :

franca.cortoni@umontreal.ca

Cette recherche a été approuvée par le comité d'éthique de l'Université de Montréal. Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100. **(L'ombudsman accepte les appels à frais virés).**

Annexe 5. Le questionnaire sociodémographique

1. Quel âge avez-vous? _____
2. Quel est votre sexe ?
 - Masculin
 - Féminin
3. Quelle est votre orientation sexuelle?
 - Hétérosexuel
 - Homosexuel
 - Bisexuel
4. Quel est votre statut civil ?
 - Célibataire
 - En couple
 - Conjoint de fait
 - Marié
 - Divorcé
5. De quelle origine ethnique êtes-vous?
 - Blanc
 - Noir
 - Hispanique
 - Arabe
 - Asiatique
 - Autochtone
6. Dans quel domaine étudiez-vous?
 - Service social-criminologie -psychologie
 - Arts-musique
 - Science humaine

- Sciences (mathématique, chimie, physique)
- Génie (Polytechnique)
- Études commerciales (HEC)

7. Quel est votre niveau ou équivalence actuels d'étude?

- Baccalauréat
- Maîtrise
- Doctorat
- Post Doctorat

8. Avez-vous des enfants ? Oui
 Non